Côté • Canada • Cartooning for Peace

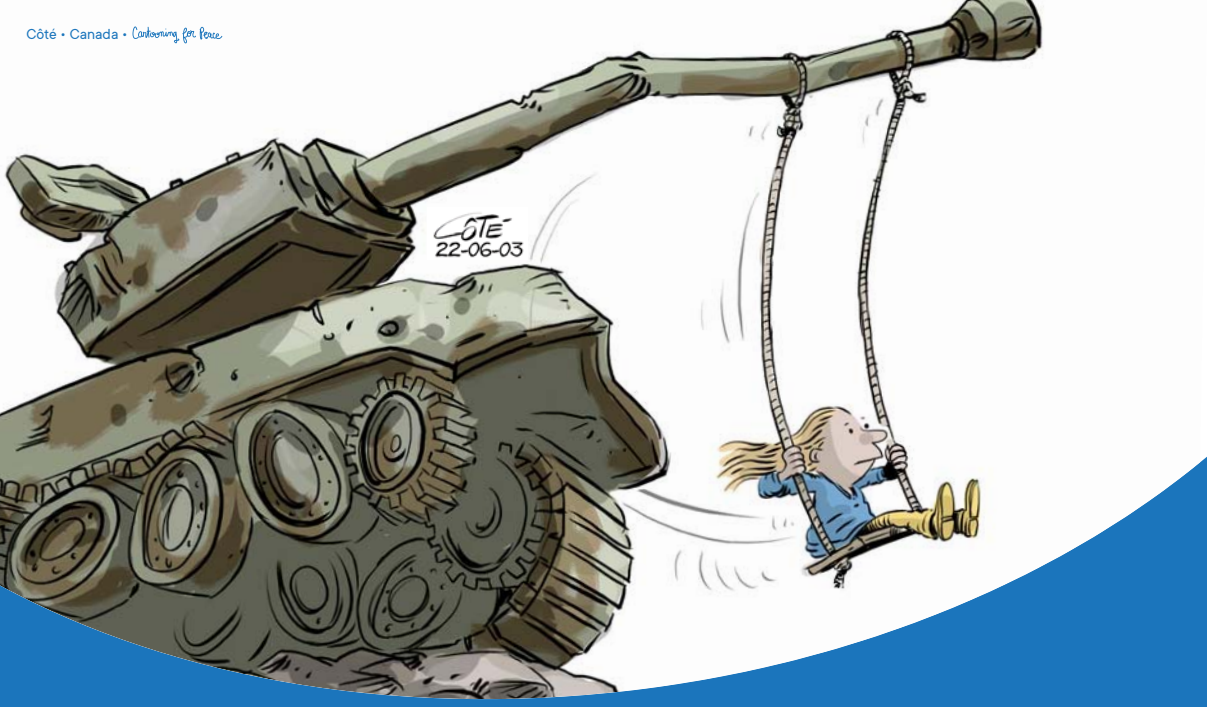

EXPOSITION INTERNATIONALE

ENJEUX HUMAINS

100 DESSINS DE PRESSE POUR RÉENCHANTER LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT

CARTOONING FOR PEACE
DESSINS POUR LA PAIX

CAL
Centre d'Action Laïque de la Province de Liège asbl

En partenariat avec AMNESTY INTERNATIONAL

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 4

INFORMER POUR LA LIBERTÉ ! 7
Article 19 8

SANTÉ POUR TOUTES ET TOUS 16
Article 25 : 17

VERS LE RÉVEIL D'UNE CONSCIENCE COLLECTIVE ET PACIFIQUE ? 21
Les articles de la DUDH en lien avec la guerre 22

LES DROITS DES FEMMES SONT DES DROITS HUMAINS ! 28
Article 1 29

FAIRE ENTENDRE SA VOIX EN DÉMOCRATIE 34
Article 21 35

LA MIGRATION EST-ELLE UN DROIT ? 39
Article 13 : 40

DROIT À L'ENSEIGNEMENT 46
Article 26 47

JUSTICE SOCIALE JUSTICE ÉCONOMIQUE LE GRAND CHANTIER 52
Articles 22
Article 24 53

LES DROITS NUMÉRIQUES,
UN VASTE CHANTIER EN PLEINE CONSTRUCTION 58

UN ÉCOSYSTÈME À DÉFENDRE 64

Ce dossier d'accompagnement permet d'approfondir ou de préparer à la visite et/ou aux animations proposées par le Centre d'Action Laïque de la Province de liège de l'exposition «Enjeux Humains», co-réalisée avec l'association Cartooning for Peace et en partenariat avec Amnesty Internationnal.

Sans aucune prétention d'exhaustivité, il propose, pour chacun des grands thèmes présents dans l'exposition, quelques clés pour aborder la thématique, des ressources pédagogiques, des pistes concrètes d'activités et des liens vers d'autres ressources utiles.

Vous trouverez également de nombreuses pistes et ressources sur le site internet de Cartooning for Peace : https://www.cartooningforpeace.org ainsi que sur la plateforme spécifique https://pedagogie-dessinsdepresse.fr

Cartooning for Peace est un réseau international de dessinateurs de presse engagés qui combattent, avec humour, pour le respect des cultures et des libertés.

L'association est née d'un événement et d'une rencontre. Les réactions sanglantes à la publication des caricatures de Mahomet dans le journal danois, le Jyllands-Posten, le 30 septembre 2005 ont conduit à une rencontre fondatrice : le 16 octobre 2006, Kofi Annan, prix Nobel de la Paix et Secrétaire général des Nations Unies, et Plantu, journaliste et dessinateur au journal français Le Monde et L'Express, réunissent douze dessinateurs internationaux autour d'un colloque « Désapprendre l'intolérance – dessiner pour la paix ».

Depuis, Cartooning for Peace est devenu un réseau international de 280 dessinateurs et dessinatrices de presse qui promeut les libertés fondamentales, les droits humains et la démocratie.

L'association s'attache notamment à exercer la liberté d'expression telle qu'elle est définie dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de diffuser au-delà des frontières, les informations et les idées par tous moyens d'expression ».

www.cartooningforpeace.org

Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège est une association dont l'objectif est la défense, la promotion et la structuration de la laïcité sur l'ensemble de la province liégeoise.

Être laïque, c'est militer pour la dignité de chaque individu, en combattant les pratiques discriminatoires, les exclusions et les injustices. Pour le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège, cela se traduit par des initiatives en faveur de l'égalité au sens le plus large, d'une solidarité, d'une démocratie et d'une citoyenneté renforcées.

www.calliege.be

QU'EST-CE QU'AMNESTY INTERNATIONAL ?

Amnesty International est un mouvement mondial de personnes qui luttent pour les droits humains. Il intervient au nom des victimes de violations de ces droits, en se basant sur une recherche impartiale et sur le droit international, avec pour principal fondement juridique la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948. L'organisation est indépendante de tout gouvernement, idéologie politique, intérêt économique ou religion.

Créé en 1961 par Peter Benenson, Amnesty International a pour but initial de soutenir des personnes détenues uniquement sur base de leur opinion, à travers le monde. C'est 11 ans plus tard, en 1972, que la section belge francophone, fondée par Victor Solé, ouvre ses portes; puisqu'en plus d'être un mouvement international, l'organisation est ancrée dans une cinquantaine de pays et compte plus de 7 millions de membres.

L'organisation mène un travail de sensibilisation, de recherche et d'action, mobilisant le public avec pour principal outil la récolte de signatures de pétitions afin d'exercer une pression sur les décideurs et soutenir un travail de plaidoyer. L'organisation s'attèle à mettre en lumière les abus des droits fondamentaux et venir en aide aux prisonnier·es d'opinion, aux groupes de personnes en danger, aux défenseur·es des droits humains, aux lanceur·euses d'alertes ou ainsi qu'aux personnes migrantes et réfugiées.

Pour soutenir toutes ses actions, Amnesty International Belgique francophone compte près de 40 000 membres et donateurs·trices, 80 000 sympathisant·es et 60 groupes locaux répartis en Wallonie et à Bruxelles.

Des références complémentaires pour approfondir

Dossiers et fiches pédagogiques d'Amnesty International sur l'organisation, téléchargeables sur www.amnesty.be/plateforme en sélectionnant « Amnesty International » dans le moteur de recherche par thématique.

LA CAMPAGNE DU MARATHON DES LETTRES

Écrire pour les droits

Tous les ans, aux alentours du 10 décembre, date symbolique de la Journée internationale des droits humains, Amnesty International organise la plus grande campagne mondiale en faveur de ces droits, le Marathon des lettres.

Cette campagne a pour but de rassembler un très grand nombre de lettres, messages et signatures de pétitions pour apporter une aide à 10 personnes ou groupes en danger partout dans le monde. En fin d'année, le public de Belgique et d'ailleurs, se mobilise pour soutenir ces individus aux droits humains bafoués et demander que justice soit rendue.

Un élan de solidarité internationale se crée et permet la récolte de centaines de milliers de lettres qui sont envoyées aux autorités responsables de ces violations pour exercer une pression, demander réparation et exiger des libérations. En parallèle, des messages de soutien sont envoyés aux victimes pour attester de leur courage et leur redonner espoir durant les épreuves qu'elles traversent.

Participer au Marathon des lettres, c'est se joindre à des dizaines d'événements publics organisés partout en Belgique francophone, mais c'est aussi inviter son entourage à écrire pour défendre des personnes. Car chaque lettre compte et peut faire pencher la balance.

Chaque année, grâce à l'afflux massif de lettres et de signatures de pétitions, la campagne du Marathon des lettres enregistre des victoires significatives.

Parmi les plus importantes : la libération en juin 2021 de Nassima al-Sada, une militante saoudienne pour la liberté des femmes, et de Germain Rukuki, un défenseur des droits humains burundais qui a notamment œuvré pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. En juin 2023, est annoncé l'acquittement de Joanah Mamombe et Cecillia Chimbiri, deux femmes zimbabwéennes arrêtées arbitrairement pour avoir manifesté et victimes d'actes de torture et d'autres mauvais traitements, notamment de violences sexuelles.

En 2022, c'est un total de 5 320 261 actions recueillies à travers le monde. En Belgique francophone, 182 411 actions ont participé à faire pression sur les gouvernements concernés et obtenir des résultats.

Pour en savoir plus sur la campagne du Marathon des lettres, rendez-vous sur amnesty.be/marathon [mise à jour du site prévue en septembre].

Des références complémentaires pour approfondir

Fiches pédagogiques d'Amnesty International sur la campagne du Marathon des lettres, téléchargeables sur www.amnesty.be/marathon-fichespeda23.

INFORMER POUR LA LIBERTÉ !

DUDH - Article 19 : Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

© Cartooning for Peace Joep-Bertrams (Pays-Bas)

Des clés pour comprendre

Le droit à la liberté d'expression est un droit fondamental, garanti par diverses dispositions des traités relatifs aux droits humains, dont l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, l'article 11 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ; et par la Constitution belge, dans ses articles 19 et 25.

Ce droit comprend la liberté d'avoir sa propre opinion et de rechercher, recevoir et communiquer des informations par quelque moyen d'expression que ce soit et sans ingérence. La liberté d'opinion et la liberté d'expression sont étroitement liées à d'autres droits humains, notamment le droit au respect de la vie privée, la liberté de réunion et d'association, et la liberté de religion ou conviction. Ce droit constitue l'une des pierres angulaires de toute société démocratique.
En ce sens, ce droit est lié à la liberté de la presse, définie comme « la transmission d'informations par les médias sans que l'État n'exerce de contrôle avant de les publier ». Il s'ensuit que la liberté d'expression protège :

- **Toutes les opinions politiques, ainsi que religieuses, scientifiques, morales ou historiques.**
- **Toute forme d'expression, telle que la parole orale et écrite, les images, la langue des signes et les œuvres d'art.**
- **Tous les moyens de diffusion, c'est-à-dire les journaux, les tracts, les vêtements, les déclarations judiciaires, etc.**
- **Toute opinion ou idée d'intérêt public relative aux affaires publiques ou privées, aux droits humains, au journalisme, à l'expression culturelle et artistique, à la pensée religieuse et politique.**

Les journalistes qui peuvent exercer leur métier en toute sécurité et indépendance constituent un maillon essentiel du bon fonctionnement d'une démocratie ouverte. Outre un rôle d'information, ils ont également une fonction de contrôle et de dénonciation des abus dans la société. Les journalistes ne peuvent remplir ce rôle que s'ils travaillent en toute indépendance, dans un environnement respectueux de la liberté d'expression, y compris la liberté d'information et la liberté de la presse. Le Classement mondial de la liberté de la presse de Reporters sans frontières donne une indication de la mesure dans laquelle les journalistes peuvent travailler dans des conditions de sécurité.

Peut-on dire tout et n'importe quoi sous couvert de la liberté d'expression ?

La liberté d'expression est un droit fondamental, mais non absolu. La Cour européenne des Droits de l'Homme a fixé plusieurs limites à la liberté d'expression : ces restrictions doivent cependant être prévues par la loi. Il s'agit de trouver un équilibre permettant la coexistence de différentes libertés fondamentales :

1. **Ne pas porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image d'autrui.**
2. **Ne pas tenir certains propos interdits par la loi : l'incitation à la haine raciale, ethnique ou religieuse, l'apologie des crimes de guerre, les propos discriminatoires à raison d'orientations sexuelles ou d'un handicap, le négationnisme.**
3. **Ne pas tenir de propos diffamatoires ou injurieux, qu'il s'agisse de personnes physiques, morales ou de courants d'idées ou d'opinions.**
4. **Il existe également des limites spécifiques telles que le secret professionnel, le secret des affaires et le secret défense.**
5. **Certaines personnes, en raison de la fonction qu'elles occupent, sont tenues à un « devoir de réserve », de manière à ce que l'extériorisation de leurs opinions, notamment politiques, soit conforme aux intérêts du service public et à la dignité des fonctions occupées.**
   En Belgique, les propos racistes, négationnistes ou discriminants ne sont pas considérés comme une opinion mais comme un délit.

Quid du blasphème ? Parole outrageant le sacré, la divinité ; parole impie considérée comme une injure et déclarée comme telle par les autorités religieuses, il ne peut donc être considéré comme un délit qu'au sein d'une communauté partageant les mêmes croyances. Par définition, pour blasphémer, il faut croire, il faut appartenir à la religion que l'on blasphème. Le blasphème n'est pas illégal en Belgique, ni dans la majorité des pays démocratiques européens, bien que certaines exceptions existent. Par contre, dans de nombreuses théocraties, le blasphème est souvent durement réprimé.

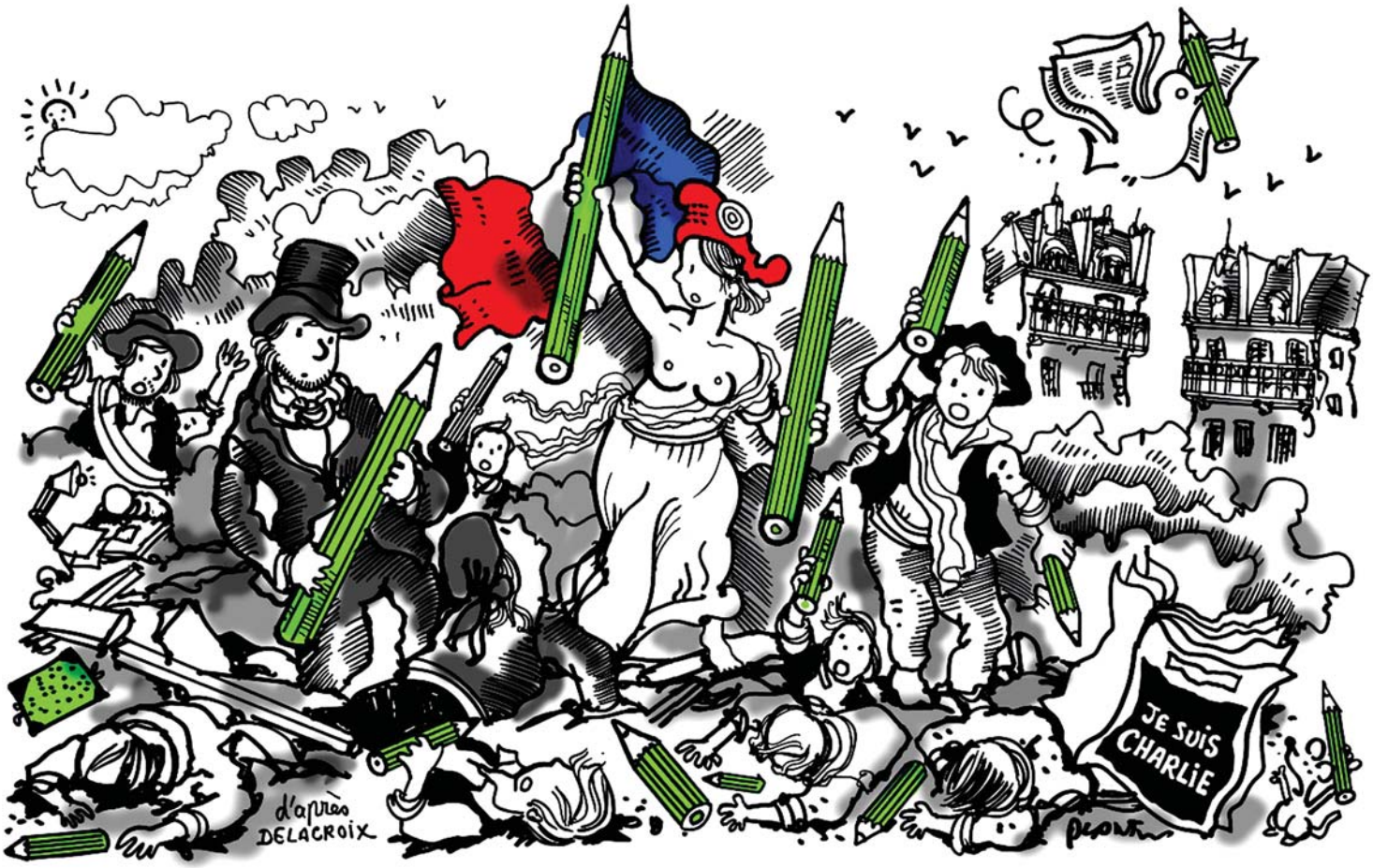

© Cartooning for Peace-Plantu (France)

LA SITUATION DE LA PRESSE EN ALGÉRIE

© Cartooning for Peace-Dilem (Algerie)

Un droit essentiel menacé

Tous les jours, des citoyens, des journalistes ou des défenseurs des droits humains sont surveillés, menacés, emprisonnés ou violentés simplement pour avoir exprimé des idées ou un point de vue, pour avoir manifesté, ou cherché ou diffusé des informations. Partout, on observe des reculs de ces libertés, souvent sacrifiées au nom de la sécurité, des traditions nationales ou religieuses, de la lutte contre le terrorisme.
La liberté d'expression est pourtant un droit essentiel qu'il est dangereux de suspendre ou de limiter. Elle permet aux sociétés et aux individus de se développer, de vivre librement et de faire valoir l'ensemble des droits humains. La limiter, c'est attaquer et menacer l'ensemble des droits humains.

La liberté d'expression à l'heure d'Internet

La liberté d'expression et d'opinion peut s'exercer sur tout support de communication et notamment sur Internet.
Tout un chacun peut créer un site internet, un blog, s'inscrire sur un forum ou un réseau social où il peut exprimer ses croyances religieuses, ses opinions politiques, etc. Mais tout n'est pas permis : la loi sur la liberté de la presse s'applique sur Internet et les règles sont les mêmes concernant les atteintes aux tiers. Celles-ci sont constituées dès qu'il y a communication publique des injures ou de la diffamation par exemple.

Le danger d'Internet réside dans la facilité d'un réseau de diffusion simple, rapide et permettant des échanges instantanés à une grande échelle dans lequel les utilisateurs peuvent éprouver un sentiment trompeur d'anonymat (utilisation de pseudos) et d'impunité.

L'absence de réflexion au profit de la simple émotion de ces réactions instantanées peut aboutir à des jugements haineux, racistes, alimentés par des rumeurs. Peu d'internautes ont conscience de l'impact réel qu'ils peuvent avoir au sein de cette foule de réactions. La facilité de la libre expression peut être la pire ennemie de notre liberté d'expression. Par ailleurs, Internet est un lieu où les informations inexactes et les théories du complot fleurissent et permettent à des manipulateurs d'exercer leur pouvoir.

En outre, les nouvelles technologies numériques peuvent être utilisées par certains États pour contrôler et restreindre la liberté d'expression de leurs citoyens.

L'apparition de nouvelles technologies de la communication a cependant des aspects positifs : elle permet aux jeunes de développer une nouvelle forme de socialisation, aux citoyens de dénoncer des problèmes politiques et publics, ou de se mobiliser à grande échelle comme on a pu le constater au moment des révolutions arabes. En effet, dans plusieurs pays, la censure exercée par les pouvoirs interdisant la publication d'articles défavorables au régime, les témoignages étaient diffusés par les « contestataires » via Internet (notamment Facebook et Twitter) permettant ainsi la mobilisation citoyenne ...

DES ACTIVITÉS POUR EXPÉRIMENTER

QUIZ

Pour mieux appréhender cette notion.
Exemple : https://jeunes.amnesty.be/IMG/pdf/fiche_quiz_-_liberte_d_expression.pdf

EN PREMIÈRE PAGE

Pour simuler le travail d'un groupe de journalistes qui préparent la Une de leur journal avant de l'envoyer à l'impression, sur des sujets tels que : les préjugés, les stéréotypes et l'objectivité dans les médias ; les images et le rôle des médias dans la manière de traiter les droits humains. Travail en sous-groupes, sur base de photos.

JEUX D'IMAGES

Pour aborder l'utilisation de photos pour informer et désinformer.
Morceaux d'images : prendre des photos qui racontent des histoires simples. Les découper en deux, de manière à ce que les morceaux amènent les participants à une lecture très différentes de la situation que la photo dans son intégralité.
Le jeu des légendes de photos : demander aux participants individuellement ou par deux, de rédiger des légendes pour chacune des mêmes photos présentées. Coller la photo au centre d'une feuille et inviter les participants à coller leur légende tout autour de manière à réaliser un poster.
Analyse : est-ce difficile de rédiger des légendes ? Qu'est-ce qui fait une bonne légende ? Pourquoi est-ce important ?

CROQUIS LANGAGE DE DESSINS DE PRESSE

Pour analyser la construction du dessin de presse. Le dessin de presse a pour particularité de délivrer un message en lien avec l'actualité, le plus souvent au-delà de l'illustration le dessinateur prend partie, dénonce, se moque, met en perspective, critique ... Quels sont les procédés graphiques et rhétoriques utilisés ?

COMPARER UN DESSIN DE PRESSE ACCEPTÉ ET UN AUTRE CENSURÉ

Analyse : pourquoi une des deux caricatures a-t-elle été acceptée par le journal et l'autre non ? Par exemple :

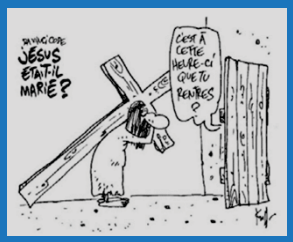

Accepté
Pierre Kroll, au moment de la publication du Da Vinci Code

Refusé
Pierre Kroll, au moment de la diffusion des caricatures danoises de Mahomet

LIRE L'ACTUALITÉ AVEC LES AFFICHES DE REPORTERS SANS FRONTIÈRES,

pour analyser, pour travailler l'analyse d'images et s'approprier des outils de décodage tout en illustrant le combat pour la liberté de la presse dans le monde.

LIRE ET COMPRENDRE LA CARTE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE DANS LE MONDE (RSF)

Pour comprendre l'importance de l'accès à une information libre et avoir une idée précise des pays liberticides dans le monde, entre avancées et reculs.
Sur base du classement mondial qui mesure le degré de liberté dont bénéficies les médias dans 180 pays établi chaque année par Reporters sans frontières, repérer des violations aux libertés de l'information dans le monde et contextualisation.

DÉBAT

Pour confronter et valoriser le pluralisme d'opinion et d'expression au sein du groupe.
Exemples de sujets à discuter : faut-il limiter la liberté d'expression ? Quelles limites à la liberté d'expression ? En interdisant l'expression de certains propos haineux ou méprisants, contribue-t-on à lutter efficacement contre les idées interdites/liberticides ? Internet et les réseaux sociaux, une chance ou un risque pour la liberté d'expression et le droit à l'information ? Ou plus généralement l'autocensure ? Les difficultés économiques de la presse sont-elles une atteinte à la liberté d'opinion ? Jusqu'où peut-on aller pour faire rire ?

PEUT-ON RIRE DE TOUT ?

Pour s'interroger sur la liberté et la pertinence/impertinence de l'humour et se confronter à l'ambivalence quant aux limites et au pouvoir de l'humour.
Recueillir des « blagues » et venir les raconter au groupe. Apprécier la qualité de l'humour en un double tour de parole (J'apprécie/je n'apprécie pas l'humour de telle blague parce que ...). Y a-t-il des sujets trop graves que pour en rire ? Par exemple, à partir d'extraits de spectacles d'humoristes d'hier et d'aujourd'hui (comparaison).

ANALYSE DE CITATIONS (tirées au sort, en groupe)

Pour comprendre les enjeux et formuler un aspect principal de la liberté d'expression en démocratie : « Quel message veut faire passer l'auteur de cette citation ? Quelles réactions pensez-vous qu'il attend du lecteur ? ».

Exemples de citations :

- « Je ne partage pas vos idées mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous puissiez les exprimer. » (Evelyn Beatrice Hall)
- « Parler de liberté n'a de sens qu'à condition que ce soit la liberté de dire aux gens ce qu'ils n'ont pas envie d'entendre. » (Georges Orwell)
- « Quand la liberté d'expression n'existe plus, c'est la liberté de pensée que l'on jette en prison. » (Pascal Mourot, SOS-Reporters)
- « "Vous ne pouvez pas dire ça !" C'est trop souvent la réponse de ceux qui sont au pouvoir à la contestation de leur pouvoir. Accepter que certaines choses ne peuvent pas être dites, c'est accepter que certaines formes de pouvoir ne peuvent pas être contestées » (Kenan Malik, écrivain, conférencier et animateur)
- « La démocratie est construite sur le droit à la dissidence, sur le droit des gens d'avoir des positions opposées. Nos sociétés ont besoin de liberté d'expression pour nous protéger des pires atrocités que les gouvernements puissent infliger à leurs citoyens. » (Ben Okri, écrivain nigérian)
- « Qu'est-ce que la liberté d'expression ? Sans la liberté d'offenser, elle cesse d'exister. » (Salman Rushdie)
- « La censure est un outil politique et ses partisans peuvent invoquer l'orthodoxie religieuse ou toute autre croyance dogmatique pour revendiquer la supériorité morale et réduire au silence ou même assassiner ceux avec qui ils ne sont pas d'accord. » (Jo Glanville, journaliste)

CRÉATION ARTISTIQUE

Pour appliquer la liberté d'expression et aborder les caractéristiques et le rôle de la caricature en démocratie.
Les participants pourront réaliser librement (seul ou en sous-groupes) un pamphlet moqueur, une caricature, un collage inspiré de pubs avec slogan ... avec comme consigne « Une réalisation qui permette de rire pour réfléchir ». Les créations seront ensuite présentées et commentées.

ANALYSE DE CHANSONS ENGAGÉES, SUBVERSIVES ET CONTESTATAIRES

Pour aborder la liberté d'expression et une de ses limites, la censure.
La chanson engagée est un art, mais aussi une forme de contre-pouvoir. Qu'elle suive, critique ou influence l'actualité ou l'opinion, elle contribue, comme le dessin de presse, à la démocratie. Certaines chansons – et leurs auteurs – ont subi des procès, suscité des débats politiques. D'autres sont devenues de véritables monuments culturels ...

INFORMER POUR LA LIBERTÉ : DUDH - ARTICLE 19

Égypte : informer au prix de sa liberté. Le combat d'Amnesty International pour la libération de Solafa Magdy, Hossam el Sayed et Mohamed Salah.

Solafa Magdy : source https://www.amnesty.fr/personnes/solafa-magdy

En Égypte, la liberté d'expression est mise à mal, la prise de position médiatique et d'opposition politique est souvent synonyme d'inculpation. Les autorités répriment toutes les formes de dissidence pacifique et cherchent à étouffer l'espace civique.

C'est le 26 novembre 2019, dans un contexte de répression qui a suivi les manifestations de septembre 2019, que des policiers en civil ont arrêté arbitrairement trois journalistes indépendants, Solafa Magdy, son époux Hossam el Sayed et Mohamed Salah, dans un café du quartier de Dokki, au Caire. Ils ont saisi leur téléphone mobile, leur ordinateur portable et leur voiture.

Le lendemain, le parquet de la Sûreté de l'État a placé Solafa Magdy et Mohamed Salah en détention dans l'attente des résultats d'une enquête pour « adhésion à un groupe terroriste » et « diffusion de fausses nouvelles », Hossam el Sayed étant quant à lui inculpé d'« appartenance à un groupe terroriste ». Des informations recueillies par Amnesty International montrent que ces journalistes ont été victimes de mauvais traitements, et qu'ils n'ont pas eu accès aux soins de santé nécessaires[1].

C'est à la lumière de ces éléments qu'Amnesty International entame une campagne pour exiger la libération de ces trois journalistes qui n'ont fait qu'exercer leur droit à la liberté d'expression. Le 1er décembre 2020, alors que Solafa Magdy reçoit symboliquement le même jour aux États-Unis, le Courage in Journalism Award décerné par l'International Women's Media Foundation, une délégation d'Amnesty International a remis à l'ambassade d'Égypte, à Bruxelles, le « Prix du non-courage en journalisme » à destination des autorités égyptiennes, qui maintiennent injustement la journaliste en détention[2].

Le 13 avril 2021, à la suite d'une insistante pression portée sur les autorités égyptiennes, Solafa Magdy et son mari Hossam el Sayed, ont été libérés de prison et ont retrouvé leurs proches, dont leur fils. Quant à Mohamed Salah, il a été libéré le 24 avril 2022, après 29 mois de détention sans jugement ni accusation officielle[3].

Des références complémentaires pour approfondir

Fiches pédagogiques d'Amnesty International sur les droits des femmes téléchargeables sur www.amnesty.be/plateforme en sélectionnant « droit des femmes » dans le moteur de recherche par article DUDH.

1 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/VEUX-AGIR/AGIR-INDIVIDUS/RESEAU-ACTIONS-URGENTES/ARTICLE/TROIS-JOURNALISTES-DETENUS-ARBITRAIREMENT
2 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/INFOS/ACTUALITES/ARTICLE/AMNESTY-REMET-PRIX-COURAGE-JOURNALISME-EGYPTE
3 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/VEUX-AGIR/AGIR-INDIVIDUS/RESEAU-ACTIONS-URGENTES/ARTICLE/JOURNALISTE-LIBERE-MOIS-BARREAUX

DES RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES POUR APPROFONDIR ...

Sur le site de Reporters sans frontières (RSF) :

le Classement mondial de la liberté de la presse dans 180 pays

https://rsf.org/fr/classement et le Baromètre de la liberté de la presse en temps réel https://rsf.org/fr/barometre

Activité « Reporters sans frontières pour la liberté de l'information »

https://enseigner.tv5monde.com/sites/enseigner.tv5monde.com/files/asset/document/spme-rsf-b1-prof.pdf

Dossier Liberté d'expression et Internet, Benedek Wolfgang, Kettemann Matthias C., Conseil de l'Europe, 2014 [en ligne] :

https://rm.coe.int/0900001680984bb7

Amnesty International :

Dossier pédagogique et cahier pédagogique La liberté d'expression, 2017 :

https://jeunes.amnesty.be/IMG/pdf/dossier_pe_dagogique_liberte_expression_lowres.pdf

https://jeunes.amnesty.be/IMG/pdf/de_liberte_d_expression_2017-2.pdf

Films et documentaires :

https://jeunes.amnesty.be/jeunes/nos-campagnes-jeunes/liberte-expression/voir-lire/article/films-documentaires

Livres, albums et romans graphiques

https://jeunes.amnesty.be/jeunes/nos-campagnes-jeunes/liberte-expression/voir-lire/article/livres-albums-romans-graphiques

Témoignages et interviews :

https://jeunes.amnesty.be/jeunes/nos-campagnes-jeunes/liberte-expression/temoignages-interviews/

Sur les planches en Rimanie, une pièce de théâtre à jouer en classe :

https://jeunes.amnesty.be/jeunes/nos-campagnes-jeunes/liberte-expression/materiel-pedagogique/article/liberte-expression-theatre-jouer

Dossier pédagogique Liberté de conscience, liberté d'expression :

outils pédagogiques pour réfléchir avec les élèves. Eduscol, 17 janvier 2015 :

https://eduscol.education.fr/2125/la-liberte-d-expression-un-droit-fondamental

Outil pédagogique L'Après-Charlie :

20 questions pour en débattre sans tabou, Bianco Jean-Louis, Bouzar Lylia, Grzybowski Samuel, Les Éditions de l'Atelier/Réseau Canopé, 2015 : https://cdn.reseau-canope.fr/archivage/valid/N-7776-9701.pdf

Le manuel pédagogique des Journalistes en classe de l'Association des journalistes professionnels (AJP) et de l'asbl Action Ciné Médias Jeunes (ACMJ), 2015 :

http://www.ajp.be/telechargements/jec/manuel_pedagogique.pdf

Le Guide de la liberté d'expression pour les étudiants, Unesco, 2013 :

http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002243/224339f.pdf

Dossier documentaire Liberté de la presse, liberté d'expression, réalisé par le Clemi, janvier 2015 :

www.pearltrees.com/t/dossier-jesuischarlie/liberte-presse-expression/id13382591#l800

Article « "Charlie" », Dieudonné… : quelles limites à la liberté d'expression ? ». Leloup Damien, Laurent Samuel, Le Monde, 15/01/2015 :

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/01/14/de-charlie-a-dieudonne-jusqu-ou-va-la-liberte-d-expression_4555180_4355770.html

Article « La liberté de la presse : hyperliberté ou liberté absolue ? ».

https://la-rem.eu/2015/05/la-liberte-de-la-presse-hyperliberte-ou-liberte-absolue/

Clip « C'est quoi la liberté d'expression ? 1 jour, 1 question », vidéo [en ligne] :

https://www.lumni.fr/video/c-est-quoi-la-liberte-d-expression-1-jour-1-question

Documentaire de Stéphanie Valloatto « Caricaturistes – Fantassins de la démocratie », 106', 2014. Dossier informatif :

https://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2014/09/brochure_caricaturistes_version%20web.pdf

Vidéo « Liberté d'expression à l'école et numérique » :

conférence d'Ambroise Soreau, avocat Cabinet Henri Leclerc & associés du 24/03/2015, Atelier Canopé du Vaucluse :

1re partie (44') : www.dailymotion.com/video/x35kgtp_18e-mardi-de-l-orme-1ere-partie_school

2e partie (56') : www.dailymotion.com/video/x35kjbz_18e-mardi-de-l-orme-2e-partie_school

Films :

- *Les hommes du Président*, réalisé par Alan J. Pakula, 1976
- *Watergate,* réalisé par Charles H. Ferguson, 2018.
- *1984*, réalisé par Michael Radford, 1984
- *Howl*, réalisé par Rob Epstein et Jeffrey Friedman, 1h24, 2012
- *Le Cinquième Pouvoir* réalisé par Bill Condon, 2h08, 2013

SANTÉ POUR TOUTES ET TOUS

DUDH – Article 25 : Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

© Cartooning for Peace-Martirena (Cuba)

Des clés pour comprendre

Chaque année, le 7 avril, se déroule la Journée mondiale de la santé. Une journée plus importante qu'on ne le pense puisque la santé est un domaine qui préoccupe l'ensemble des membres de la société. C'est une question qui est aussi bien sanitaire que sociale, politique, écologique ou encore économique.

Si en parlant de santé on pense bien entendu aux coûts des soins de santé dans les différentes parties du monde, il ne faut pas oublier la question de leur accès ni les autres questions que cela sous-tend. À une époque où les soins de santé sont de plus en plus assimilés à des actes médicaux et que la notion du « Care » est de plus en plus laissée de côté pour mettre l'accent sur l'efficacité du geste médical, il n'est pas inutile que de rappeler qu'être en bonne santé ce n'est pas uniquement physique.

La DUDH souligne que pour être en bonne santé, il faut avoir accès à un niveau de vie décent. L'accès à ce niveau de vie « décent » ne dépend pas uniquement du citoyen mais également des structures mises en place par les états pour aider celui-ci dans les différents moments de sa vie. Cela passe par la mise en place de services sociaux efficaces, par un accès facile aux différentes structures de soin, logement, habillement, etc.

Alors qu'à la fin de la décennie passée, on constatait que sur les 815 millions de personnes souffrant de la faim dans le monde, plus de la moitié vivaient dans des pays en proie au conflit, tandis que 13 % de la population mondiale seraient en surpoids . En regardant ces chiffres, il est important de se poser la question de l'impact qu'une chose aussi essentielles que la nourriture peut avoir sur notre vie.

À travers notre dossier d'accompagnement, nous proposons quelques ressources et activités susceptibles de stimuler la réflexion sur ces questions essentielles et, pourquoi pas, faire émerger des pistes d'action.

DES ACTIVITÉS POUR EXPÉRIMENTER

Á quoi sert la sécurité sociale ?

Pour comprendre ensemble quelles sont les matières réellement financées par la sécurité sociale et pourquoi c'est important.

Qu'est-ce qu'une alimentation équilibrée ?

Notre alimentation a un énorme impact sur notre santé mais en quoi consiste réellement une bonne alimentation ?

Conférence

Inviter différents professionnels de la santé pour parler de l'organisation des soins de santé en Belgique.

Collage

Demander aux élèves de découper des objets dans des journaux et magazines et leur demander ce qui est indispensable ou non pour vivre. Après avoir débattu, recréer ensemble la pyramide des besoins de Maslow.

Analyse de chanson

Analyser la chanson *8 secondes* des Cowboys Fringants : https://www.youtube.com/watch?v=lO6wkr5uxkQ.

Analyse d'un documentaire

Analyser un documentaire lié à des questions sur la santé et en débattre.
Exemple : *La guerre alimentaire* de Mario Desmarais.

Ligne du temps des découvertes

Faire une ligne du temps des différentes découvertes et inventions liées à la santé pour se rendre compte de la progression de la médecine.

Recensement des contraceptifs

Proposer aux élèves de se mettre en sous-groupes et d'effectuer une recherche sur les contraceptifs existants. Chacun présentera le résultat de ses recherches au groupe.

Conférence

Organisation d'une conférence sur l'enjeu de l'accès aux sanitaires dans le monde et l'impact que cela peut avoir sur la santé.

DES RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES POUR APPROFONDIR ...

Article sur les inégalités face à la mort expliquant pourquoi reculer l'âge de la retraite est problématique pour une partie de la population

https://inegalites.be/Inegaux-face-a-la-mort

Article sur les changements de règles concernant les hospitalisations en Belgique

https://www.lesoir.be/487348/article/2023-01-06/chirurgie-lhopital-de-jour-va-depasser-lhospitalisation-classique

Statistique mondiale concernant la population, l'eau, l'alimentation, l'énergie, etc.

https://www.worldometers.info/fr/

Article sur les quotas demandés par le ministre de la Santé concernant les opérations du genou

https://www.lalibre.be/belgique/societe/2023/05/09/vous-avez-plus-de-50-ans-desole-je-ne-peux-pas-vous-soigner-les-nouveaux-quotas-imposes-par-linami-aux-medecins-ne-passent-pas-RHSA5VUZZ5H6HITTQMD7K22KOM/

https://inegalites.be/Les-inegalites-sociales-aggravees

Un focus sur les inégalités financières ou géographiques qui limitent l'accès à certains soins

La promotion de la santé : comprendre pour agir dans le monde francophone, Éric Breton, Françoise Jadot, Jeanine Pommier, William Sherlaw, Rennes, Presse de l'EHESP (Ecole des hautes études en santé publique), 2017

Fassin Didier, Faire de la santé publique, Rennes, Editions de l'EHESS, 2008

Rapport de performance de 2019 du système de santé belge

https://kce.fgov.be/sites/default/files/2021-11/KCE_313B_Rapport_Performance_2019_Rapport%20FR.pdf

Plan stratégique de promotion de la santé 2018/2022 du Gouvernement francophone bruxellois

https://feditobxl.be/site/wp-content/uploads/2018/09/Plan-strat%C3%A9gique-de-promotion-de-la-sant%C3%A9-2018-2022_0.pdf

Le droit à la santé, une perspective de droit comparé. Une étude faites en 2022 par le Prof. Dr Christian Behrendt à l'attention des députés du Parlement européen

https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2022/729344/EPRS_STU(2022)729344_FR.pdf

Guy Durant, Pol Leclercq, Magali Pirson, ***Le financement des hôpitaux et de l'activité médicale, Santé en soi,*** 2021

Aurore Loretti, ***La fabrique des inégalités sociales de la santé,*** EHESP, 2021

Marie Mathieu, Laurine Thizy, ***Sociologie de l'avortement***, La Découverte, 2023

Caroline de Pauw, ***La santé des femmes, un guide pour comprendre les enjeux et agir***, Mango, 2022

Jeanne Guien, ***Une histoire des produits menstruels***, Divergences, 2023

Waridel Laure, ***L'envers de l'assiette et quelques idées pour la remettre à l'endroit,*** Montréal Editions Ecosociété, 2003

SANTÉ POUR TOUTES ET TOUS : DUDH – ARTICLE 25

La crise du coronavirus est une crise des droits humains. L'importance d'un accès aux soins suffisant.

En 2020, la crise du coronavirus s'est imposée en tant que crise sanitaire majeure. Cet ébranlement a été le précurseur d'une crise des droits humains sans précédent. En dépit des appels urgents à assurer une distribution équitable des vaccins contre le COVID–19 en 2021, les entreprises pharmaceutiques ne se sont absolument pas montrées à la hauteur du défi de cette crise mondiale historique de la santé et des droits humains. Au lieu de cela, elles ont monopolisé la technologie, se sont opposées au partage de la propriété intellectuelle, ont facturé leurs vaccins à des prix élevés et les ont vendus en majeure partie à des pays riches. Une étude menée par Amnesty International, en 2021[1], met en évidence la responsabilité des entreprises pharmaceutiques, qui ont agi dans leurs propres intérêts, mais aussi celle des États aux revenus les plus élevés qui ont accaparé la très grande partie des vaccins.

Dix milliards de doses de vaccin contre le COVID–19 ont été produites en 2021, ce qui était largement suffisant pour atteindre l'objectif fixé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de vacciner 40 % de la population mondiale d'ici la fin de la même année. Les laboratoires pharmaceutiques et la crise des vaccins contre la COVID–19 révèlent que seulement un peu plus de 4 % des personnes vivant dans des pays à faible revenu présentaient un schéma vaccinal complet à la fin de la même année.

En exemple, l'Amérique latine et les Caraïbes ne comptent que 8,4 % de la population mondiale. Cette même région a aussi enregistré 28 % des décès causés par la COVID–19 dans le monde. Une autre étude[2] portée spécifiquement sur les effets de la pandémie dans cette partie du monde établit que les pays présentant les inégalités les plus fortes et le plus faible niveau de dépenses dans les domaines de la santé et de la protection sociale ont le plus souffert pendant la pandémie, les groupes historiquement marginalisés ayant subi les effets les plus dévastateurs.

Des références complémentaires pour approfondir

Fiches pédagogiques d'Amnesty International sur le droit d'accès aux soins de santé, téléchargeables sur www.amnesty.be/plateforme en sélectionnant « droit à un niveau de vie suffisant pour assurer la santé et le bien-être » dans le moteur de recherche par article DUDH.

1 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/IMG/PDF/RAPPORT_ARGENT_DICTE_DECISIONS.PDF
2 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/INFOS/ACTUALITES/ARTICLE/AMERIQUES-NOMBRE-DISPROPORTIONNE-DECES-COVID-RESULTE-INEGALITES

VERS LE RÉVEIL D'UNE CONSCIENCE COLLECTIVE ET PACIFIQUE ?

Les articles de la DUDH en lien avec la guerre

On peut considérer que toute la DUDH est suspendue lors d'une situation de guerre. En effet, lorsqu'un conflit oppose deux ou plusieurs nations, des lois d'exception, des coups de force et autres perturbations de l'État de droit sont à l'œuvre. Ce qui bouscule de fait toute la DUDH, ainsi que son esprit. Toutefois, on peut pointer plus spécifiquement les articles 3, 13, 14, 17, 19, 25, 28 et 30 comme étant directement impactés par une situation de conflit.

© Cartooning for Peace-Corne (Argentine) LA Opinion

Contexte

La seconde moitié du vingtième siècle a vu naître une paix que l'on pensait durable en Europe. Après les horreurs du nazisme sont mis en place des instances diplomatiques dont l'importance s'avère, dans un premier temps, capitale pour maintenir le dialogue et forger une pacification appuyée sur le débat, les compromis et la reconstruction d'un lien humain entre les peuples.

La disparition de l'URSS, précédée de peu par la chute du Mur de Berlin a rebattu les cartes géopolitiques et inauguré une ère de questionnement, d'instabilité et de résurgence des anciens nationalismes.

Le 31 mars 1991, les orages de la guerre frappent à nouveau l'Europe. Dans un conflit dévastateur, la Yougoslavie éclate littéralement en morceaux sous le regard atterré de la communauté internationale. Tensions religieuses, nationalisme, difficultés économiques, frustrations nées de l'ère soviétique constituent un cocktail mortel… qui empoisonnera la région pendant près de dix ans.

À l'aube du vingt et unième siècle, c'est un autre régime autoritaire qui commence à défrayer la chronique. La Russie, sous la coupe de Vladimir Poutine, entreprend la reconquête de certains territoires devenus indépendants mais identifiés par les autorités moscovites comme appartenant à la Mère Patrie. Annexions de territoires, aides appuyées à des forces indépendantistes, les visées impérialistes du Kremlin finissent par déboucher sur l'invasion pure et simple de son voisin direct et europhile, l'Ukraine, le 24 février 2022.

Les conflits et les tensions qui secouent l'Europe ne doivent pas faire oublier que depuis les années cinquante, des conflits, mais aussi de nombreux traités de paix ont émaillé l'histoire. Malgré tous les efforts pour établir une logique de vivre-ensemble, appuyée sur le Déclaration universelle des droits humains, l'humanité continue, malgré de magnifiques avancées, à entretenir des inégalités dont les conséquences dévastatrices sont pourtant connues.
Alors, la guerre et la paix sont-elles inévitablement les deux faces d'une même médaille suspendue à jamais autour du cou de l'espèce humaine ? Ou les défis de l'environnement, du réchauffement climatique, des réfugiés, de la répartition des richesses, voire d'un éventuel effondrement de la civilisation moderne seront-ils les déclencheurs d'une prise de conscience ? Et le déclic pour que s'installe une réflexion globale, raisonné, nuancée et inclusive du vivre-ensemble ?

La réalité de 2023

Dans les livres d'histoire, les guerres semblent parfois bien éloignées. De plus, elles prennent souvent la forme d'une opposition presque manichéenne entre deux pays, ou deux blocs, clairement définis. En 2023, si le conflit déclenché en Ukraine par la Russie retient une grande partie de l'attention médiatique, de nombreuses situations d'affrontements existent encore...
Et elles entraînent des déchirements au cœur des populations civiles.

2023 établit déjà un nouveau record : les agences des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires ont besoin de 51,5 milliards de dollars pour aider 230 millions de personnes nécessitant une assistance d'urgence dans 68 pays.

Les Nations Unies relèvent au moins 11 situations de conflits particulièrement préoccupantes.

Myanmar : risques sur la protection des civils

La population birmane est toujours confrontée à une crise politique, humanitaire et des droits de l'homme sans précédent. Celle-ci fait peser de graves risques sur la protection des civils. Elle limite l'accès aux services vitaux et entraîne une profonde insécurité alimentaire. Les besoins humanitaires se sont aggravés dans tout le pays, avec 17,6 millions de personnes ayant besoin d'aide cette année. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a fortement augmenté pour atteindre plus de 1,4 million l'année dernière.
La moitié des enfants en âge scolaire au Myanmar – soit environ 4 millions – ne sont pas allés à l'école depuis deux ans.

Haïti : pauvreté, violence et épidémie

Les besoins humanitaires en Haïti ont fortement augmenté en 2022 et devraient encore s'accroître en 2023. Près de la moitié de la population souffre désormais de la faim, et pour la première fois dans l'histoire d'Haïti, au moins 19 000 personnes sont confrontées au risque de famine.

Des gangs armés contrôlent les voies d'accès stratégiques dans le pays et dans la capitale, Port-au-Prince. Leurs actes forcent des communautés entières à fuir.

Au cours des derniers mois, des gangs ont bloqué le principal terminal pétrolier d'Haïti, paralysant l'économie et fermant les écoles. En parallèle, une nouvelle épidémie de choléra est apparue.

Alors que cette crise complexe perdure, le nombre de personnes qui auront besoin d'une aide humanitaire cette année devrait atteindre 5,2 millions, contre 4,9 millions en 2021.

République démocratique du Congo : un quart de la population a besoin d'aide

Une personne sur quatre, a besoin d'une aide humanitaire en République démocratique du Congo (RDC). L'année dernière, la malnutrition a touché 6,4 millions de personnes, principalement des enfants de moins de 5 ans. Ce chiffre n'a pas diminué depuis 20 ans.

5,7 millions de personnes se sont déplacées à l'intérieur du pays, soit le nombre le plus élevé du continent africain.
Des épidémies graves mais évitables, telles que la rougeole, la fièvre jaune, le choléra et le paludisme font chaque année des ravages considérables en raison de la faiblesse des infrastructures, des contraintes d'accès aux soins et d'une faible couverture vaccinale. La RDC se classe parmi les pays ayant les taux les plus élevés de mortalité maternelle et infantile.

© Cartooning for Peace-Osama Hajjaj (Jordanie)

La Corne de l'Afrique : impact meurtrier de la crise climatique

La Corne de l'Afrique subit de plein fouet l'impact meurtrier de la crise climatique. La région se trouve aujourd'hui dans une situation sans précédent. Elle a connu cinq épisodes consécutifs de sécheresse, et un sixième est prévu en mars 2023.
Cette sécheresse persistante va entraîner une catastrophe continue pour les populations d'Éthiopie, du Kenya et de Somalie. Au moins 36,4 millions de personnes vont avoir besoin d'une aide d'urgence pour survivre, dont 26 millions pour lutter contre une grave insécurité alimentaire.

D'après les experts, la Somalie va être le pays le plus impacté. Plus de 9,5 millions de têtes de bétail sont déjà mortes, et

d'autres décès sont prévus. Cela pourrait détruire les moyens de subsistance des éleveurs et des agriculteurs.

Le Sahel : sous financement chronique pour crise majeure

La violence armée et l'insécurité au Sahel ont augmenté en 2022. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger étant les plus touchés. La situation ne devrait pas s'améliorer en 2023.

Les services d'éducation, de santé, d'eau et d'assainissement, qui étaient déjà faibles, sont encore plus perturbés. Plus de 11 100 écoles à travers le Sahel sont désormais fermées. La région est également durement touchée par la crise climatique, la sécheresse prolongée rendant l'agriculture et l'élevage impossibles pour beaucoup.

© Cartooning for Peace-Vadot (Belgique)

En 2023, 37,8 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire dans la région, soit 3 millions de plus qu'en 2022. Mais le Sahel est chroniquement sous-financé. En 2022, les humanitaires n'ont reçu que la moitié de l'argent nécessaire pour aider les personnes dans le besoin.

Afghanistan : pire endroit pour les femmes et les jeunes filles

La prise de contrôle de l'Afghanistan par les talibans en août 2021 a entraîné une détérioration majeure de la situation humanitaire et des droits de l'humains dans le pays. L'Afghanistan est aujourd'hui l'un des pires endroits pour les femmes et les jeunes filles, avec leur quasi éradication des écoles, des universités, des lieux de travail et de la société publique.
Les incidents de sécurité et les attaques des groupes armés non étatiques se poursuivent.
En raison de l'interdiction pour les ONG de travailler avec des femmes, de nombreuses opérations d'aide humanitaire dans le pays sont désormais suspendues. Au même moment, l'Afghanistan entre dans sa troisième année consécutive de mauvaises pluies et sa deuxième année de déclin économique.

En 2023 et au-delà, les deux tiers de la population afghane, soit 28,3 millions de personnes, auront besoin d'aide humanitaire et de protection.

Liban : crise économique et financière

Dans un contexte de gouvernance affaiblie et de paralysie politique, le Liban est confronté à une crise économique et financière sans précédent qui touche tous les habitants, y compris les réfugiés et les migrants.
Les besoins humanitaires devraient augmenter cette année, avec environ 2,3 millions de personnes nécessitant une aide. Pourtant, les ONG continuent de faire face à des contraintes opérationnelles en raison de l'effondrement de l'ordre public, de l'instabilité politique et de lourds obstacles bureaucratiques.

Syrie : plus de 11 ans de guerre et des millions de déplacés

Se réveiller en Syrie aujourd'hui, c'est envisager un avenir sombre. Plus de 11 ans après le début de la crise, le pays compte toujours le plus grand nombre de personnes déplacées au monde, soit 6,8 millions, et le plus grand nombre de personnes dans le besoin depuis le début du conflit.

Les indicateurs humanitaires et économiques continuent de se détériorer, avec des services de base et d'autres infrastructures essentielles au bord de l'effondrement, une épidémie de choléra persistante et des chocs climatiques.

La Syrie est l'une des urgences humanitaires et de protection les plus complexes au monde. Au moins 15,3 millions de personnes vont avoir besoin d'une aide humanitaire en 2023.

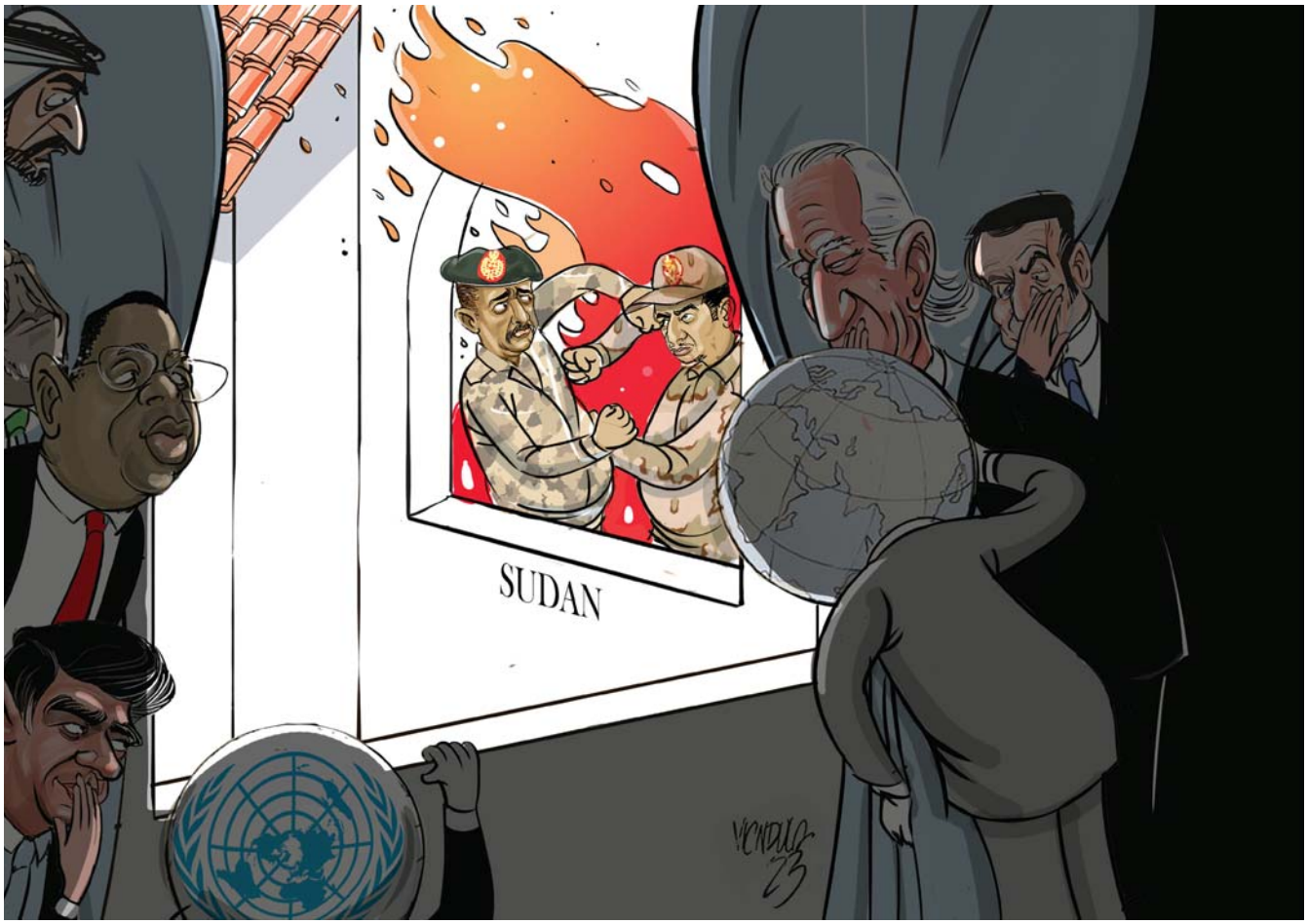

© Cartooning for Peace-Victor Ndula (Kenya)

Yémen : des conditions de vie désespérées

Des années de conflit au Yémen ont laissé la vie et les moyens de subsistance de la population en lambeaux.
Une trêve conclue entre avril et octobre 2022 a permis de réduire le nombre de victimes civiles et de personnes déplacées, mais les perspectives humanitaires du pays ne se sont pas améliorées, car des millions de personnes continuent de vivre dans des conditions désespérées. La pauvreté, la faim et les maladies sont endémiques dans la région, tandis que la santé, l'éducation et les autres services de base ne tiennent qu'à un fil.

Le conflit prolongé aurait coûté au Yémen selon les estimations 120 milliards de dollars, ce qui a entraîné un effondrement de l'économie et une inflation intense, en conséquence les besoins humanitaires ont augmenté.
En 2022, les organismes d'aide sont parvenus à aider environ 10,7 millions de personnes chaque mois, mais les pénuries de financement couplées à des obstacles massifs ont fortement réduit les opérations. En 2023, c'est plus de 21 millions de personnes à travers le pays qui auront besoin d'aide humanitaire et de protection.

Sud Soudan : conflits et crise climatique

En 2023, les ONG auront besoin de 1,7 milliard de dollars pour aider 6,8 millions de personnes au Sud Soudan. Dans tout le pays, les gens continuent de subir des conflits, des violences et des chocs climatiques, notamment des intenses inondations.

Ces facteurs, combinés à la pauvreté sous-jacente et à la faiblesse des services primordiaux, ont déclenché des niveaux élevés de déplacement, d'épidémies, de perturbation des moyens de subsistance et d'insécurité alimentaire.
Les projections indiquent que 8,2 millions de personnes, soit deux tiers de la population, pourraient connaître une insécurité alimentaire grave au plus fort de la période de soudure, entre mai et juillet.

Nigeria : le règne de l'insécurité

Le Nigeria est confronté à un ensemble complexe de crises, notamment l'insécurité et la famine généralisée dans le nord-est.
Ces crises ont fait 2 millions de personnes déplacées, 4,4 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave et 1,7 million d'enfants souffrant de malnutrition aiguë.

En outre, l'année dernière, le Nigeria a connu les pires inondations de la décennie, affectant plus de 4 millions de personnes.
Cette année, 8,3 millions de personnes auront besoin d'aide, et les ONG ont pour objectif d'atteindre 5,9 millions des plus vulnérables d'entre elles.

DES RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES POUR APPROFONDIR ...

Comment aborder la réalité, difficile, des conflits avec des enfants ?

L'Unicef s'est attelé à mettre en ligne trois activités, adaptées au divers niveaux scolaires (de 8 à 18 ans).

Á télécharger gratuitement.

https://my.unicef.fr/article/3-activites-pour-parler-des-conflits-en-classe/

***Philéas et Autobule*, le magazine de Laïcité Brabant Wallon à consacré un dossier pédagogique,**

téléchargeable gratuitement, sur le thème des frontières... Et des conséquences de cette découpe des territoires à l'origine de bien des conflits.

https://www.phileasetautobule.be/dossier/les-frontieres-pour-quoi-faire/

Les conflits ont été, de tout temps, le théâtre de propagande, de manipulation médiatique, d'une vraie « guerre de l'information ».

Vous retrouverez ici un long et passionnant dossier pédagogique sur les médias dans un contexte de conflit.

https://enseignants.lumni.fr/ressources/lumni-v2/pdfs/spme2023.pdf

GUERRE ET PAIX

Répondre des crimes les plus graves commis en temps de guerre. La création de la Cour pénale internationale (CPI).

En temps de guerre, les crimes les plus violents peuvent être commis. Les victimes s'en retrouvent démunies lorsqu'il s'agit d'exiger réparation. Le manque de volonté politique, pour enquêter sur ces crimes et poursuivre en justice les responsables, la faiblesse des systèmes de justice pénale et la marginalisation des victimes dans la société peuvent laisser ces personnes sans possibilité de recours. Certains responsables ne sont pas tenus de rendre des comptes et peuvent même conserver des postes grâce auxquels ils peuvent continuer de commettre des violations ou empêcher que justice soit faite. Les victimes continuent de souffrir et peu d'efforts sont déployés en vue d'établir la vérité ou de prendre des mesures pour veiller à ce que ces crimes ne se reproduisent plus jamais[1].

C'est le 10 février 1995, dans un contexte post-guerre froide et afin d'assurer l'obligation de rendre des comptes pour certains des crimes les plus graves, qu'Amnesty International et d'autres organisations non gouvernementales se sont réunies à New York et ont fondé la « Coalition des ONG pour une Cour pénale internationale[2] ». Après plusieurs années de plaidoyer pour la création de cet organe indépendant, naît en 2002, la Cour pénale internationale, un tribunal permanent qui peut enquêter sur – et poursuivre en justice, si nécessaire – des personnes soupçonnées d'avoir commis des génocides, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et, depuis 2018, des crimes d'agression lorsque les autorités nationales n'ont pas la capacité ou la volonté de prendre de véritables mesures.

Depuis lors, plusieurs affaires ont été portées devant la CPI, et des crimes présumés perpétrés dans plusieurs pays font actuellement l'objet d'enquêtes ou sont examinés par la procureure de la CPI. C'est ainsi que le 17 mars 2023, la Cour a délivré un mandat d'arrêt à l'encontre de Vladimir Poutine, responsable des crimes de guerre de déportation et de transfert illégaux de population (enfants), et ce, de certaines zones occupées de l'Ukraine vers la Fédération de Russie[3].

Des références complémentaires pour approfondir
Fiche pédagogique d'Amnesty International sur le droit à la paix, téléchargeable sur www.amnesty.be/plateforme en sélectionnant « droit à la paix » dans le moteur de recherche par article DUDH.

1 HTTPS://WWW.AMNESTY.ORG/FR/WHAT-WE-DO/INTERNATIONAL-JUSTICE/#:~:TEXT=%C3%89TABLIE%20EN%202002%2C%20LA%20CPI,DE%20PRENDRE%20DE%20V%C3%A9RITABLES%20MESURES
2 HTTPS://WWW.AMNESTY.ORG/FR/WP-CONTENT/UPLOADS/SITES/8/2021/06/IOR400182000FR.PDF
3 HTTPS://WWW.ICC-CPI.INT/FR/NEWS/SITUATION-EN-UKRAINE-LES-JUGES-DE-LA-CPI-DELIVRENT-DES-MANDATS-DARRET-CONTRE-VLADIMIR

LES DROITS DES FEMMES SONT DES DROITS HUMAINS !

DUDH - Article 1 : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Des clés pour comprendre

En 2015, l'ONU a défini 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à atteindre d'ici 2030. L'ODD 5 : « Égalité des sexes » vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles dans le monde et cible également leur autonomisation.

Aujourd'hui, 45 pays ne disposent encore d'aucune loi protégeant les femmes contre les violences conjugales (source : ONU Femmes). Des progrès ont évidemment été accomplis dans le monde entier en matière d'égalité des sexes - notamment l'égalité d'accès à l'enseignement primaire pour les filles et les garçons - mais les inégalités restent nombreuses et ce, peu importe la région du monde.

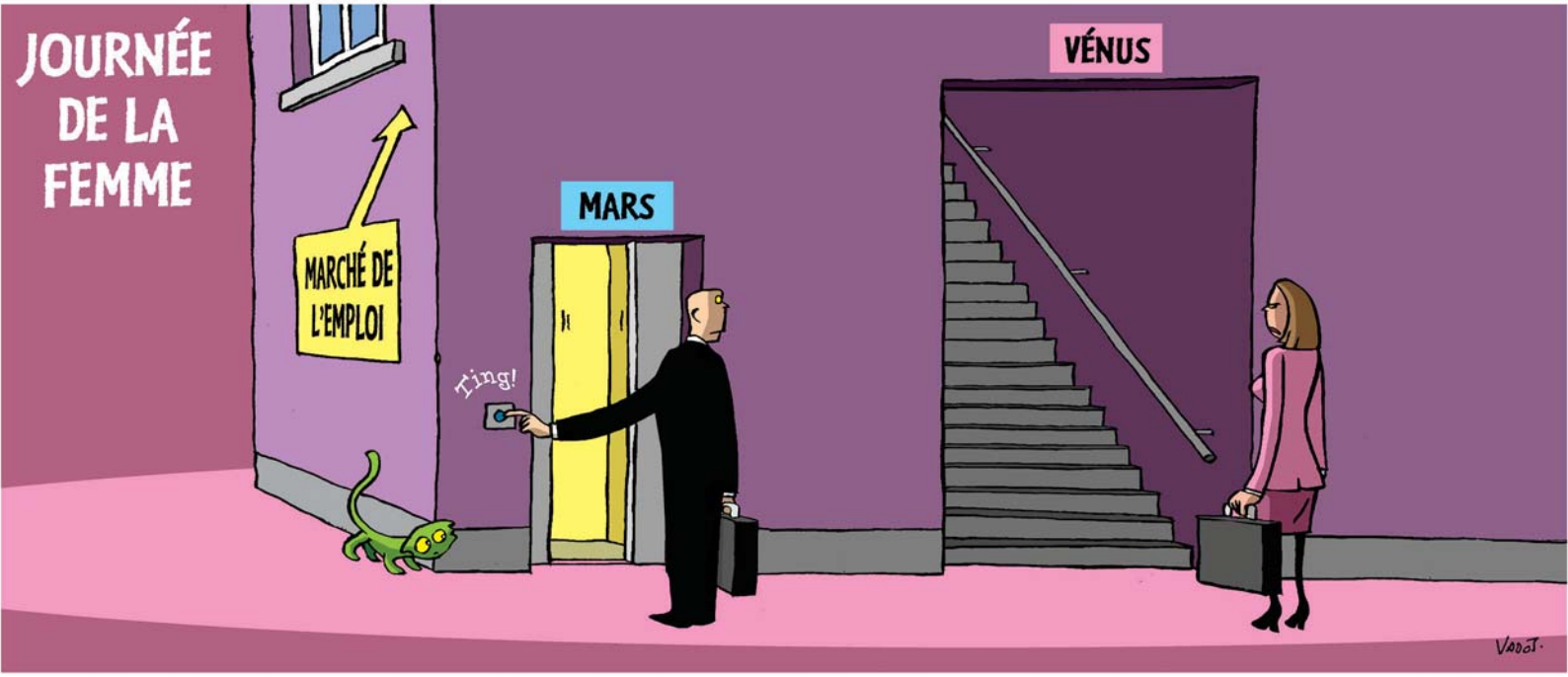

© Cartooning for Peace-Vadot (Belgique)

Ces inégalités entre femmes et hommes sont présentes dans de nombreux domaines, de la sphère familiale au sport, en passant par les médias, les institutions ou encore la publicité ...
Malgré la médiatisation croissante de cette problématique, en particulier dans les pays occidentaux, est-on vraiment conscient·e de cette réalité au quotidien ?

La DUDH - pierre angulaire du mouvement des droits humains - proclame l'égalité de tous les êtres humains et leur droit égal à jouir de l'ensemble des droits inscrits dans la Déclaration. Tant que la violence et les discriminations à l'égard des femmes ne seront pas éradiquées, la DUDH ne sera pas respectée et en ce 75e anniversaire de la DUDH, il nous a semblé bon de le rappeler.

C'est pourquoi nous vous proposons une sélection d'activités et de ressources pour aborder la thématique de l'égalité femme-homme dans vos animations, vos cours, ou même dans vos temps de débats en famille !

DES ACTIVITÉS POUR EXPÉRIMENTER

LIGNE DU TEMPS de l'égalité des droits

Pour témoigner de l'évolution du droit pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Belgique.
Les dates et les événements sont mélangés et divisé en deux colonnes. Les participants doivent associer une date à l'événement correspondant.

COLLAGE sur l'avancée des droits des femmes

Pour relever les avancées (actions, droits ...) qui ont amélioré les conditions de vie des femmes.
Les participants, en sous-groupes, illustrent au travers de collage, montages photos, slogans découpés, leur vision de la femme au début du 20e siècle (politique, économique, social, ...) et au début du 21e siècle. Discussion autour des différentes avancées relevées par les différents groupes (Qu'est-ce qui a permis cette avancée ? Quelles en sont les conséquences ? Est-ce suffisant ?).

PHOTOLANGAGE OU CROQUIS LANGAGE des (in)égalités

Pour provoquer la discussion quant à l'état de l'égalité en Belgique et plus largement dans le monde.
Photos ou dessins de presse représentant des situations, des lieux, des activités de tous les jours. Les jeunes sont ensuite invités à répartir les cartes dans trois catégories : égalité, discrimination ou les deux. Ensuite, l'animateur-trice lance de débat.

ANALYSE de chansons/contes

Pour pointer les inégalités femmes-hommes.
1er écoute, sans le texte : Quels sont les thèmes généraux de la chanson/du conte ?
2e écoute, avec le texte. Quelques pistes d'analyse seront proposées aux participants en fonction de la chanson/du conte choisi.e.

DESSINE-MOI une FEMME / un HOMME

Pour aborder les notions de sexe et de genre.
On divise le groupe en quatre : deux groupes dessinent une femme et les deux autres dessinent un homme. Ensuite, on inverse en invitant à éventuellement compléter, commenter (mais pas supprimer !) ce qui a été fait. Débriefing : Comment voit-on que l'un est un homme et l'autre une femme ? Quelles sont les différences qui relèvent de la nature ?, Quelles sont celles créées par la culture ?, Comment faire la différence ?, etc.

ANALYSE du court métrage *Majorité opprimée* de Éléonore Pourriat (2010)

Pour réfléchir à l'égalité des genres.
C'est une journée ordinaire pour Pierre - un homme dans un monde régi par les femmes - qui subit un sexisme continu, du regard le plus anodin à l'agression la plus violente.

INVENTIONS et DÉCOUVERTES

Pour faire prendre conscience de la place commune des femmes et des hommes dans l'histoire, avec un focus sur les raisons de l'invisibilisation des femmes (recontextualisation).
Proposer une liste d'inventions/découvertes. Pour chacune, dire si c'est un homme ou une femme qui l'a créée.

DES RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES POUR APPROFONDIR

Site des Nations Unies sur les droits des femmes et l'égalité des genres.

www.ohchr.org/fr/women

Site de la Direction de l' Égalité des Chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

www.egalitefillesgarcons.cfwb.be/

La Direction de l'Égalité des Chances : répertorie une série de publications sur le thème de l'égalité des filles et des garçons à l'école.

www.egalite.cfwb.be/

Site de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes.

www.igvm-iefh.belgium.be/fr

Propose régulièrement des brochures et des affiches sur le thème du genre, qui sont téléchargeables et/ou disponibles gratuitement.

Site du projet Girls day Boys day sur le thème des stéréotypes de genre dans les choix de métier.

www.gdbd.be/

Module de formation en ligne sur le thème de l'égalité des filles et des garçons à l'école, destiné aux enseignant-e-s et futur-e-s enseignant-e-s.

www.egalitefillesgarcons.be/ (Fédération Wallonie-Bruxelles)

Site du Pôle Promotion et Animations du Département Santé Social de la Province de Liège proposant des outils sur les inégalités de genre.

www.provincedeliege.be/fr/egalitedeschances

Site de l'ONG féministe Le Monde selon les femmes dont l'objectif est d'intégrer une perspective de genre dans les questions de droits humains. Propose diverses publications dont une grande partie est téléchargeable gratuitement.

www.mondefemmes.org/

Plateforme pédagogique proposant des outils, des activités et des ressources thématiques dont des informations sur l'égalité de genre.

www.reseau-canope.fr/ (réseau français de formation des enseignants)

Site de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions – France proposant des pistes pédagogiques sur l'égalité entre filles et garçons.

www.onisep.fr/equipes-educatives/egalite-filles-garcons/Pistes-pedagogiques-sur-l-egalite

Site du Centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes. Expertise et ressources sur l'égalité et la lutte contre les violences faites aux femmes.

www.centre-hubertine-auclert.fr/

Site abordant les représentations sexuées dans l'audiovisuel

(d'articles de magazines, de publicités, de séries ou d'émissions regardées par les élèves, ...).

www.genrimages.org

La boite à outils pour elle, la boite à coudre pour lui … Quand le genre s'éveille à l'autre, Service Égalité des Chances du Département des Affaires sociales de la Province de Liège et le planning familial Infor-Femmes Liège, éditée en 2014 et actualisée en 2020. Téléchargeable sur le site https://www.inforfemmesliege.be/livret/

La fabrique de filles. Laure Mistral. (2010). Paris : Syros/Amnesty International, Coll. Femmes !, 253 p.
Ou « Comment se reproduisent les stéréotypes et les discriminations sexuelles ».

Des femmes dans l'Histoire en Belgique, depuis 1830, Éditions Luc Pire. Van Rokeghem, S., Vercheval, J., Aubenas, J., 2006.

Femmes et hommes dans l'histoire : un passé commun (Antiquité et Moyen Âge), par Cl. Marissal en coll. avec E. Gubin, C. Jacques et A. Morelli, Namur, Labor Éducation, 2013. Téléchargeable ici d_Femmesethommesdanslhistoire_71317.pdf

Enseigner l'égalité filles - garçons. De Fanny GALLOT, Gaël Pasquier et Naïma Anka Idrissi (2018). Paris : Dunod, Cool. La boîte à Outils du professeur, 192 p.
Boîte à outils de l'éducation non genrée à destination du corps enseignant.

Dossier pédagogique de l'exposition Garçon ou Fille ? Un destin pour la vie ?,
Carhif, 2011 téléchargeable ici untitled (cfwb.be) :
https://pedagogie-dessinsdepresse.fr/wp-content/uploads/2023/02/CFP_2022_LivretGenre_HD.pdf

Kit pédagogique proposé par Cartooning for Peace composé d'une exposition et d'un livret, pour informer et sensibiliser les jeunes ainsi que les acteurs relais (enseignants, animateurs, éducateurs, …) aux inégalités de genre.

LES DROITS DES FEMMES SONT DES DROITS HUMAINS : DUDH - ARTICLE 1

Lutter pour un droit à l'avortement sûr et accessible pour tou·tes.
La libération de Teodora Carmen Vasquez.

Teodora del Carmen Vásquez : source https://www.amnesty.se/

Au Salvador, les femmes qui souffrent de complications liées à leur grossesse, font des fausses couches ou accouchent d'un enfant mort-né sont régulièrement soupçonnées d'avoir pratiqué un avortement – un acte interdit en toutes circonstances et passible d'une peine maximale de 50 ans d'emprisonnement.

En 2007, Teodora Carmen Vasquez, une femme salvadorienne, a ressenti des douleurs sur son lieu de travail, avant d'accoucher subitement d'un enfant mort-né. Retrouvée dans des circonstances déplorables, elle est arrêtée par les autorités puis condamnée à 30 ans de prison pour « homicide avec circonstances aggravantes » à l'issue d'un procès entaché d'irrégularités.

En 2014, Amnesty International lance une campagne mondiale pour dévoiler au grand jour la réalité à Teodora Carmen Vasquez et des femmes expérimentant une situation similaire. En 2015, elle fait partie des individus défendus par la campagne du Marathon des lettres. Le public du monde entier agit et produit des centaines de milliers d'actions adressées aux autorités salvadoriennes demandant expressément la libération de Teodora Carmen Vasquez. En 2018, une remise de peine lui est accordée, permettant sa mise en liberté plus de 10 ans après son incarcération[1].

Depuis, Teodora Carmen Vasquez est devenue un symbole de la lutte pour un droit à l'avortement sûr et légal au Salavador. Quelque temps après sa sortie de prison, elle déclarait : « Aujourd'hui, je suis l'image de ce à quoi peuvent mener tous vos efforts et je suis un miroir pour toutes les autres femmes prises au piège de cette injustice. Je ne suis pas un conte de fées, je suis une histoire vraie. »

Des références complémentaires pour approfondir

Dossiers et fiches pédagogiques d'Amnesty International sur les droits des femmes, téléchargeables sur www.amnesty.be/plateforme en sélectionnant « droits des femmes » dans le moteur de recherche par thématique.

1 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/INFOS/ACTUALITES/ARTICLE/SALVADOR-LIBERATION-TEODORA-ANNONCER-INTERDICTION-TOTALE

FAIRE ENTENDRE SA VOIX EN DÉMOCRATIE

DUDH – Article 21 : Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

© Cartooning for Peace-Kroll (Belgique).jpg

Des clés pour comprendre

Depuis 1893, en Belgique, le vote est obligatoire mais cela ne veut pas dire qu'il est accessible à toutes et tous pour autant. En réalité, à l'époque, le vote ne concerne que 22 % des citoyens belges et leurs voix ne se valent pas. Il faudra la fin du vote censitaire en 1919 pour que tous les hommes puissent voter. Et les femmes ? Pour elles, il faudra attendre 1948 pour qu'elles puissent voter aux élections fédérales. Un long chemin de lutte pour que chacun puisse exercer son devoir citoyen ; la démocratie n'ayant de sens que si l'ensemble de la population y participe.

Techniquement, à part au Vatican, l'ensemble de la population dans le monde a le droit de vote. Dans certains pays, cet accès au droit de vote arrive tard pour une partie de la population. Il faut attendre 1993 pour que les femmes en Modalvie obtiennent le droit de vote et 2005 pour le Koweit.

Avoir un droit ne veut pas dire que l'on peut l'exercer en toute liberté, élections truquées, difficultés d'accéder au bureau de vote, menaces et pressions, etc. Les obstacles sont multiples. En Arabie Saoudite, les femmes obtiennent le droit de vote en 2011, néanmoins, puisqu'elles sont toujours considérées comme mineures, il leur faut l'autorisation préalable de leur mari pour aller voter. Peut-on encore parler de droit lorsqu'il faut l'autorisation d'une personne tierce pour l'exercer ?

DES ACTIVITÉS POUR EXPÉRIMENTER

Frise chronologique du droit de vote

À l'aide des dates de l'obtention du droit de vote dans différents pays du monde, faire une ligne du temps pour deviner quand les hommes et les femmes ont obtenu le droit de vote dans les différents pays.

Organisation d'une élection

En prenant l'exemple de l'élection du délégué de classe, organiser une élection en montrant le résultat qu'on obtient selon différentes sortes de scrutin (proportionnelle, majorité simple, majorité absolue, etc.).

Recontextualiser les combats pour l'obtention du droit de vote

Revenir sur l'histoire de la Belgique et identifier ensemble les différents évènements qui mènent à l'obtention du suffrage universel.

Moi mon combat, c'est quoi ?

Proposer aux participants de faire un recueil de leurs revendications. Examiner leurs préoccupations et mettre en lumière celles qu'ils aimeraient porter aux politiques.

Faire entendre sa voix

Réfléchir ensemble aux différents moyens (en dehors du vote) de participer à la vie politique du pays.

Structure de la Belgique

Faire des cartes avec les différents champs d'action dont il faut s'occuper (ex. : environnement, santé, éducation, justice, défense, etc.) et proposer aux participants de mettre les cartes en dessous d'un des niveaux de compétences (fédéral, régional, communautaire, etc.) pour comprendre qui prend en charge quoi.

DES RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES POUR APPROFONDIR

Publication sur le vote des étrangers en Belgique

https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2007-6-page-47.htm

Exposition virtuelle sur le suffrage universel

https://express.adobe.com/page/jBu5OzyMeT01A/

Article sur l'installation de l'obligation de vote en Belgique

https://www.moustique.be/actu/belgique/2022/05/02/vote-obligatoire-pourquoi-existe-il-en-belgique-et-quel-est-son-effet-236390

Site du gouvernement belge sur les élections

https://elections.fgov.be/

Site contenant du matériel pédagogique sur le droit de vote en Belgique

https://www.levotepourtous.be/

Vidéo pour comprendre les différents niveaux de pouvoirs en Belgique

https://www.youtube.com/watch?v=i-JCgQEpWzc&t=2s

Explication en images du vote électronique

https://elections.fgov.be/sites/default/files/inline-files/Le_vote_electronique_en_15_etapes.pdf

Explication sur le vote papier

https://elections.fgov.be/sites/default/files/inline-files/2019_Explications_VotePapier_F.pdf

Site de la chambre avec des fiches informatives sur différentes questions concernant la Belgique fédérale

https://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section≠pri/fiche&language=fr&cfm≠site/wwwcfm/info/info_fiche.cfm

Les systèmes électoraux de la Belgique, Larcier, Frédéric Bouhon, Min Reuchamps, 2e édition 2018

Citoyennes ! – Il était une fois le droit des femmes, Helvetiq, Caroline Stevan, 2021

Les femmes – Du droit de vote à la parité, Essai broché, Le Monde, 2013

A voté – Une histoire de l'élection, Anamosa, Laurent Le Gall, 2017

Introduction à la Belgique fédérale, CRISP, Pierre Blaise, Jean Faniel, Caroline Sägesser, 2022

FAIRE ENTENDRE SA VOIX EN DÉMOCRATIE : DUDH – ARTICLE 21

Un mouvement citoyen congolais réprimé. Une forte mobilisation pour défendre les militants de la Lucha.

Militants de La Lucha
source https://www.amnesty.fr/actualites/lucha-prix-ambassador-of-conscience-2016

La Lucha est un mouvement citoyen jeune de République Démocratique du Congo (RDC) non partisan et non-violent créé pour dénoncer les manquements du gouvernement en ce qui concerne l'accès aux biens primaires de la population congolaise. Le 15 mars 2015, deux membres de la Lucha, Yves Makwambala – à l'époque, membre du mouvement de jeunesse Filimbi – et Fred Bauma sont arrêtés, comme au moins 28 autres personnes après que les forces de sécurité congolaises ont pris d'assaut les participants à une conférence de presse sur le thème de la jeunesse et de la citoyenneté[1].

Yves Makwambala et Fred Bauma étaient détenus dans un lieu secret jusqu'à ce qu'ils soient transférés à la prison de Makala, à Kinshasa, les 25 avril et 5 mai respectivement. Ces deux militants ont été inculpés de « trahison, tentative de coup d'État et tentative d'homicide sur un chef de l'État »[2].

Amnesty International était alors convaincue que ces militants étaient détenus uniquement pour avoir exercé, de manière pacifique, leurs droits aux libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association, à l'approche des élections en RDC.

En 2015, à la suite de ces événements, les deux militants sont défendus par la campagne du Marathon des lettres, récoltant pas moins de 170 000 actions demandant leur libération[3]. Un franc succès, puisqu'en août 2016, Yves Makwambala et Fred Bauma sont enfin libérés, après plus d'une année d'incarcération.

Des références complémentaires pour approfondir

Fiches pédagogiques d'Amnesty International sur le droit de prendre part aux affaires de son pays, téléchargeables sur www.amnesty.be/plateforme en sélectionnant « droit de prendre part aux affaires de son pays » dans le moteur de recherche par article DUDH.

1 HTTPS://JEUNES.AMNESTY.BE/JEUNES/INFORME/PROJETS/STAGESCIVIQUES/ARTICLE/INTERVIEW-YVES-MAKWAMBALA-STAGIAIRES-CIVIQUES
2 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/VEUX-AGIR/AGIR-LIGNE/PETITIONS/NODE/13883
3 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/INFOS/BLOGS/BLOG-PAROLES-CHERCHEURS-DEFENSEURS-VICTIMES/ARTICLE/LIBERATION-YVES-FRED

LA MIGRATION EST-ELLE UN DROIT ?

DUDH - Article 13 :
Toute personne a le droit de quitter tout pays.
La migration est un phénomène naturel, tant chez les animaux que chez l'humain. Les migrations existaient bien avant l'invention des pays et des frontières.

Clés pour comprendre

L'IMMIGRATION EST-ELLE UN PHÉNOMÈNE NEUF EN BELGIQUE ?

Bien que l'immigration soit en train de s'imposer comme une préoccupation politique majeure à l'échelle globale au XXIe siècle, il ne s'agit pas d'un phénomène neuf, ni en Europe ni en Belgique. La migration est une constante dans l'histoire du pays et s'explique, d'abord, par l'industrialisation et le développement économique rapide du pays mais aussi par sa localisation au cœur de l'Europe. Toutefois, durant le premier centenaire d'existence du pays (entre 1830 et la fin de la Première Guerre mondiale), la Belgique est avant tout un pays d'émigration c'est-à-dire qu'il y a bien plus de Belges qui quittent le territoire (essentiellement pour trouver un emploi dans les industries du nord de la France) que d'étrangers arrivant en Belgique. En outre, l'émigration belge a connu deux moments importants lors des deux guerres mondiales avec la fuite en masse de Belges en recherche de protection dans les pays voisins. À titre d'exemple, plus d'un million de Belges ont quitté le pays durant la Première Guerre mondiale.

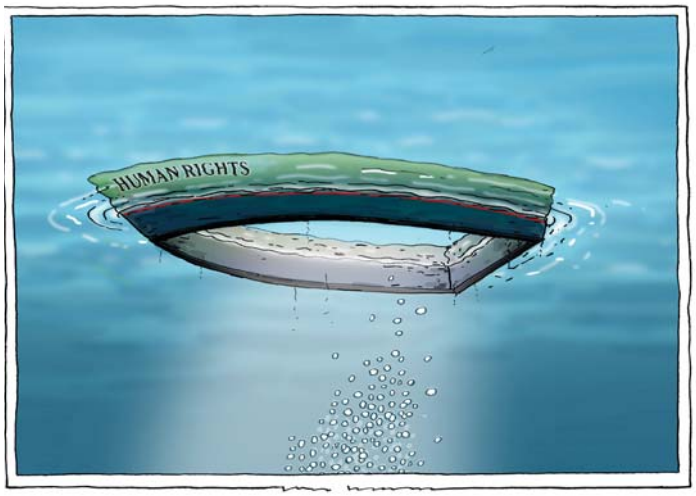

© Cartooning for Peace Joep Bertrams (Pays-Bas)

ORIGINE DES IMMIGRÉS RÉSIDANT EN BELGIQUE

En ce qui concerne l'origine des immigrés, et contrairement à ce que pensent de nombreux Belges, la population immigrée établie en Belgique est principalement d'origine européenne : près d'un immigré sur deux est né dans un pays membre de l'Union européenne (48 %) et un sur quatre dans un pays africain (26 %).

COMBIEN Y A-T-IL D'ÉTRANGERS EN BELGIQUE ?

Selon le Registre national, 11,5 % de la population résidant en Belgique est de nationalité étrangère. Cette proportion s'élève à 8,1 % en Flandre, 9,9 % en Wallonie et 34,6 % à Bruxelles. La population totale vivant en Belgique au 1er janvier 2016 était de 11 267 910 (9 972 250 nationaux et 1 295 660 étrangers).

En Belgique, le Registre national permet de distinguer la population étrangère de la population belge. Cet outil ne permet toutefois pas de capter l'immigration dans toutes ses composantes. En effet, un immigré n'est pas nécessairement de nationalité étrangère puisque certains immigrés acquièrent la nationalité belge après plusieurs années de résidence sur le territoire. À l'inverse, une personne de nationalité étrangère n'est pas forcément un immigré puisque certains individus de nationalité étrangère sont en réalité nés en Belgique.

POURQUOI LES IMMIGRÉS VEULENT-ILS VENIR EN BELGIQUE ?

L'attractivité de la Belgique varie selon le profil des immigrés. Aux yeux des candidats demandeurs d'asile arrivés en nombre, notamment depuis la Syrie, l'Afghanistan et l'Irak en 2014 et 2015, la Belgique représente un espace de paix et de prospérité contrastant vivement avec le contexte d'insécurité dominant dans leur pays d'origine. Toutefois, comme on a pu le voir avec les immigrés installés très précairement dans des camps à Calais dans l'attente de pouvoir traverser la Manche, certains pays d'Europe occidentale sont plus attractifs que d'autres aux yeux des immigrés et des demandeurs d'asile. Pour des raisons linguistiques, de liens historiques et culturels, d'accès au marché du travail ou en raison de la présence d'autres immigrés de même origine, certains individus considèrent des États comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne comme plus désirables que la Belgique ou la France. Inversement, la Belgique peut s'avérer être une destination de choix pour des immigrés et demandeurs d'asile d'Afrique francophone qui y voient, par exemple, une possibilité de s'insérer plus rapidement sur le marché du travail ou de continuer leur scolarité.

LES FEMMES MIGRENT-ELLES MOINS QUE LES HOMMES ?

Dans l'imaginaire collectif, l'immigration internationale se compose essentiellement d'hommes en âge de travailler. En Belgique, cette image repose sans doute en grande partie sur une connaissance partielle de l'histoire migratoire du pays. En effet, beaucoup d'immigrés embauchés dans les industries minières et sidérurgiques au lendemain de la Seconde Guerre mondiale étaient exclusivement des hommes venant du bassin méditerranéen. On ignore plus souvent, en revanche, que de nombreux mouvements migratoires vers la Belgique sont majoritairement féminins.
Depuis les année 1960, il y a autant de femmes que d'hommes qui migrent vers la Belgique.

L'ARRIVÉE DE DEMANDEURS D'ASILE EN BELGIQUE ET EN EUROPE

Avec 5 976 primo-demandeurs d'asile par million d'habitants arrivés entre 2014 et 2016, la Belgique se trouve quasiment au niveau de la moyenne européenne (5 942) mais loin derrière des pays tels que la Hongrie (24 744), la Suède (25 999), l'Autriche (17 611), l'Allemagne (16 466), Malte (10 959) ou le Luxembourg (9 694). Face aux craintes d'une supposée « invasion étrangère », il est donc utile de souligner que le nombre total de demandeurs d'asile arrivés en Belgique en 2014 représentait 0,13 % de la population en 2014, 0,35 % en 2015 et 0,14 % en 2016.

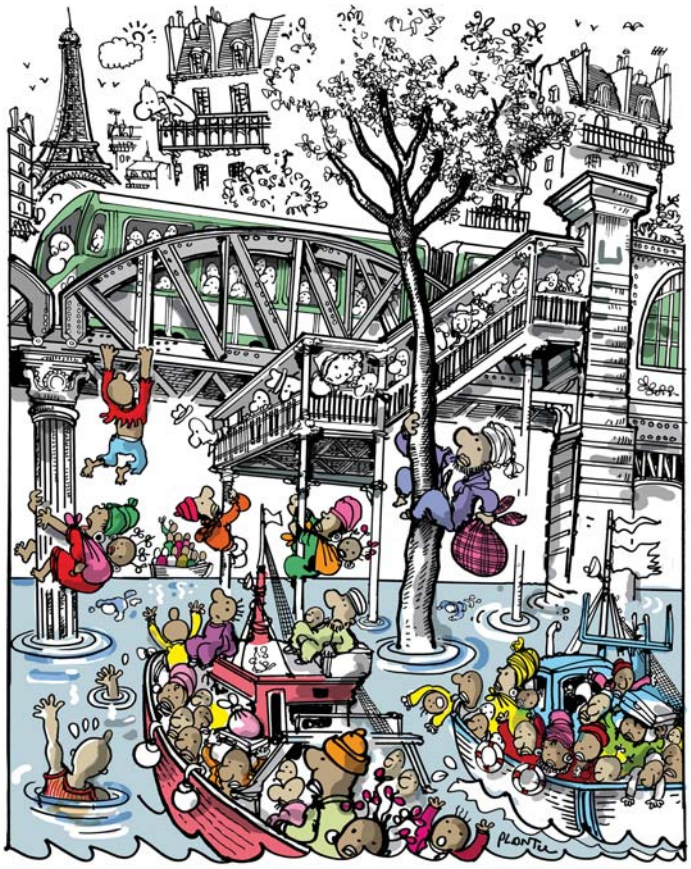

© Cartooning for Peace-Plantu (France)

LES IMMIGRÉS OCCUPENT-ILS LES EMPLOIS DES TRAVAILLEURS BELGES ?

À l'heure actuelle, les travaux de recherche s'accordent sur le fait que, quels que soient le pays et l'année de référence, il n'existe aucun lien automatique entre l'immigration et le chômage des travailleurs natifs. En effet, les travaux centrés sur l'Europe concluent que l'immigration n'a généralement pas d'effet sur le chômage et que, lorsqu'elle en a un, cet effet est généralement marginal. Tout d'abord, l'idée selon laquelle les immigrés prendraient l'emploi des natifs s'appuie elle-même sur l'idée erronée que le volume de l'emploi global au niveau de l'économie belge est figé comme s'il s'agissait d'un gâteau qu'il nous faudrait partager entre un plus grand nombre de convives. Or, ce raisonnement considère uniquement l'impact de la migration sur l'offre de travail sans prendre en considération son effet sur la demande. Pourtant, avec l'arrivée de nouveaux habitants, la taille du gâteau grossit puisque les immigrés sont également des consommateurs. En outre, il est important de garder à l'esprit que de nombreux immigrés créent leurs propres emplois et génèrent de ce fait d'autres emplois, dont certains sont occupés par les travailleurs non immigrés.

L'IMMIGRATION REPRÉSENTE-T-ELLE UN COÛT POUR LES FINANCES PUBLIQUES ?

Non, car, comme l'a montré une étude de l'OCDE (2013), les immigrés vivant en Belgique sont plus jeunes que le reste de la population. De ce fait, ils sont surreprésentés dans la population active et donc sous-représentés dans les dépenses de pension qui constituent l'un des budgets de protection sociale les plus élevés en Belgique.

LES BELGES, SONT-ILS AUSSI DES IMMIGRÉS ?

Le registre consulaire nous indique, qu'au cours de l'année 2017, 451 909 Belges vivent à l'étranger dont la moitié est de sexe féminin. Plus d'un Belge sur quatre vivant à l'étranger est établi en France (28 %). Derrière la France se positionnent les Pays-Bas et l'Allemagne qui représentent respectivement 8 % et 6 % de l'ensemble des Belges résidant à l'étranger. L'Espagne, les États-Unis et le Royaume-Uni représentent aussi chacun environ 6 % du total. Enfin, notons également que la Suisse, le Canada et Israël se classent au sein du top 10.

DES ACTIVITÉS POUR EXPÉRIMENTER

QUIZ

Pour aborder la thématique, tant au niveau historique que sociologique, les participants répondront aux questions individuellement ou en groupe afin que l'animateur commente et alimente le débat.
Exemples de questions :
Pourquoi migre-t-on ?
Y a-t -il des bons et des mauvais migrants ?
Dans son besoin de classer et de hiérarchiser le vivant, l'être humain a parfois tendance à établir des critères qui permettraient de distinguer le « bon » migrant qui quitte son pays pour des raisons légitimes, du « mauvais » migrant qui ne serait qu'un profiteur d'un système plus avantageux dans son pays d'accueil. Est-ce pertinent ?
Le racisme est-il légal ?
Il faut distinguer le racisme de la discrimination et l'incitation à la haine. Le racisme est une théorie, jamais démontrée scientifiquement, qui prétend que les humains peuvent être classés en différentes races et que celles-ci peuvent être hiérarchisées (il existerait des races supérieures aux autres). Si quelqu'un se base sur cette théorie pour discriminer (par exemple, en refusant de louer un bien à une personne qu'il identifierait comme appartenant à telle ou telle prétendue race) cela est punissable par la loi.

COLLAGE sur le droit à la migration

Les participants réalisent des collages à l'aide de montages photos, slogans, dessins, des œuvres illustrant le droit à la migration (avancées, reculs, situation des migrants en Europe, en Belgique, centres fermés pour demandeurs d'asile,...)
Cultionnary : Sur le principe du pictionnary, les participants sont invités à dessiner « un migrant ». Les différents clichés et les idées reçues seront ensuite analysés par les participants.

JEU des chaises

Ce jeu permet de matérialiser les inégalités de répartition des richesses à travers la planète. Il permet aussi de constater que les migrations économiques sont insignifiantes, et que les pays industrialisés sont loin d'accueillir « toute la misère du monde ». http://www.iteco.be/revue-antipodes/se-jouer-des-inegalites-cinq-exercices-dont-le-jeu-des-chaises-actualise/article/jeu-des-chaises-actualise
En complément, pour affiner la répartition des richesses, on peut proposer le jeu de la baguette (qui reprend, continent par continent, les répartitions inégalitaires des richesses).
https://www.alimenterre.org/jeu-de-la-baguette

Jeu « Au temps des migrations » CRIWB

Ce jeu, de type timeline, permet de découvrir l'histoire des migrations en Belgique à travers une série d'évènements en lien avec les mouvements de population, et de déconstruire nombre d'idées reçues sur les migrants et expatriés.

Analyse de chansons

1re écoute sans le texte : Quels sont les thèmes principaux de la chanson ? Comment le migrant, ou l'expatrié, est-il représenté dans la chanson ? Donne-t-on de lui-elle, une image positive, négative, … ?
2e écoute, avec le texte. Une contextualisation historique sera proposée par les participants, rectifiée, si besoin, par l'animateur.
Exemples de chansons : *Que la vie est belle, à la moutouelle* (Tribal Moustachol), Le temps béni des colonies (M. Sardou), Lily (P. Perret), …

Le jeu des races

Les participants vont tenter de se classer en différentes races selon quelques caractéristiques physiques visibles (taille, couleur des cheveux, couleur des yeux, forme du visage, lobes des oreilles attachés ou détachés, teinte de peau, …). Un.e participant.e est choisi.e pour servir de référence. À la première étape, seul.e.s les participant.e.s qui partagent la même caractéristique se placent à côté de la personne référente. Les autres sont définitivement exclu.e.s du jeu. À chaque nouvelle caractéristique, seul.e.s restent les participant.e.s qui partagent les mêmes caractéristiques que la personne référente. Au gré des comparaisons, le groupe s'amenuise. *In fine*, il est fréquent que la personne référente se retrouve seule après quelques tours de comparaisons. Sachant que nous possédons des dizaines de caractéristiques physiques visibles (sans même tenir compte des invisibles comme le groupe sanguin, par exemple) différentes, cet exercice démontre qu'il est impossible de nous regrouper en différentes races…

DES RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES POUR APPROFONDIR

Dossier Myria sur les mouvements migratoires en Belgique

https://www.myria.be/fr/chiffres/populations-et-mouvements

jeu permettant de prendre conscience de l'inégalité des répartitions des migrants à travers le monde.

https://red.educagri.fr/outils/activite-cartes-a-la-carte/

Nos dossiers pédagogiques sur les migrants et les réfugiés - Amnesty International Belgique

https://red.educagri.fr/outils/activite-cartes-a-la-carte/ dossier pédagogique

Mallette pédagogique « Justice migratoire »

(cncd.be)

Migrations

OCDE (oecd.org)

Au Bois du Cazier, dans les pas des migrants (journalessentiel.be)

Le parcours du migrant - Dossier pédagogique (leboisducazier.be)

Migrants en Méditerranée : un début d'année 2023 marqué par un nombre record de décès – EURACTIV.fr

MIGRATIONS ET RACISME. LA MIGRATION EST-ELLE UN DROIT ? DUDH - ARTICLE 13

Migration subsaharienne et violations des droits humains aux frontières européennes. L'exemple de Melilla.

Le 11 mai 2023, à la suite d'un long processus de prise de décision concernant la réglementation de l'utilisation de l'intelligence artificielle, le Parlement européen est parvenu à interdire les technologies intrusives à des fins de surveillance de masse. Bien qu'il s'agisse d'une avancée non négligeable dans la lutte contre les abus liés aux nouvelles technologies, elle n'en demeure pas moins limitée, puisqu'elle n'interdit pas la reconnaissance biométrique à distance, autrement dit, la reconnaissance faciale.

Lors de ce vote au Parlement européen, n'ont donc pas été interdits les systèmes de profilage discriminatoire et d'évaluation des risques, pas plus que les systèmes de prédiction utilisés pour restreindre, interdire et prévenir les mouvements aux frontières. Ces technologies sont utilisées pour cibler directement les personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile qui souhaitent accéder au territoire européen.[1]

Ce manque d'encadrement s'avère d'autant plus inquiétant, que des actes de racisme aux frontières sont suspectés à la suite du drame de Melilla, où 37 personnes sont mortes après qu'environ 2 000 migrants et réfugiés d'Afrique subsaharienne ont tenté de traverser la frontière depuis le Maroc vers l'Espagne le 24 juin 2022.

Alors qu'un rapport publié en 2022 par Amnesty International montre que ces événements étaient prévisibles et que la perte des vies humaines aurait pu être évitée, en novembre de la même année, la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée a déclaré que les violences de Melilla étaient « révélatrices de la situation actuelle aux frontières de l'Union européenne, à savoir, une exclusion des personnes racisées et des violences mortelles déployées pour ne pas laisser entrer les personnes originaires d'Afrique ou du Moyen-Orient, ainsi que les autres populations non blanches »[2].

Plus d'un an après cette tragédie, aucun effort n'a été fourni par les autorités pour rapatrier les dépouilles des victimes et au moins 22 corps se trouvent encore dans une morgue au Maroc. Les autorités espagnoles et marocaines n'ont pas fourni de liste complète des noms des victimes et des causes de leur décès ni communiqué d'images enregistrées par les caméras de surveillance qui pourraient contribuer à une enquête.

Source https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2022/06/melilla-never-again/

Des références complémentaires pour approfondir

Dossier et fiches pédagogiques d'Amnesty International sur la migration et sur le racisme, téléchargeables sur www.amnesty.be/plateforme en sélectionnant « migrants - réfugiés » et « discriminations » dans le moteur de recherche par thématique.

1 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/INFOS/ACTUALITES/ARTICLE/PARLEMENT-EUROPEEN-INTERDIT-RECONNAISSANCE-FACIALE-PROTEGER
2 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/INFOS/ACTUALITES/MELILLA-MASSACRE

DROIT À L'ENSEIGNEMENT

DUDH - Article 26 : Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire .

De nombreux programmes soutenus par l'Unesco sont mis en œuvre pour tenter de résorber l'écart entres les humains qui peuplent notre planète. Toutefois, les volontés politiques et/ou religieuses ne sont pas toujours au rendez-vous. Dans beaucoup de pays, l'éducation reste inaccessible. Les disparités sont énormes selon l'endroit où l'on vit, selon la richesse du pays où l'on grandit.

Des clés pour comprendre

- 1 enfant sur 6 dans le monde ne sait ni lire, ni écrire, soit 617 millions d'enfants (UNESCO 2018).
- 773 millions d'adultes (dont 63 % de femmes) sont analphabètes (UNESCO 2019)
- 258 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes dans le monde ne sont pas scolarisés (UNESCO 2018).
- 200 millions de jeunes quittent l'école sans compétences de base (Save The Children 2019).
- En Belgique, on estime qu'un adulte sur dix est analphabète, c'est-à-dire qu'il ne maîtrise pas les compétences de base pour lire et écrire.
- Des millions de filles à travers le monde sont toujours privées d'éducation

© Cartooning for Peace-Plop&KanKr (France)

ÉCOLE PRIMAIRE

31 millions de filles en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisées. Il est probable que 17 millions d'entre elles n'iront jamais à l'école. Le nombre de filles scolarisées en primaire est inférieur de 5 millions à celui des garçons.
Dans trois pays, le nombre de filles non scolarisées est supérieur à 1 million : au Nigeria, elles sont près de 5 millions et demi, au Pakistan, plus de 3 millions et en Éthiopie, plus d'un million.

PREMIER CYCLE DU SECONDAIRE

34 millions d'adolescentes ne sont pas scolarisées et n'ont donc pas la possibilité d'acquérir des compétences vitales qui leur permettraient de travailler.

COMPÉTENCES

La lenteur des progrès actuels dans le secteur de l'éducation aura des effets tout au long de la vie des apprenants : près d'un quart des jeunes femmes aujourd'hui âgées de 15 à 24 ans (116 millions) dans les pays en développement n'ont jamais achevé leurs études primaires et n'ont donc pas acquis les compétences qui leur permettraient de travailler. Les jeunes femmes représentent 58 % des personnes qui n'ont pas achevé leurs études primaires.

ALPHABÉTISATION

Les deux tiers des 774 millions d'analphabètes à travers le monde sont des femmes.
En Belgique, selon la Ligue de l'enseignement, les filles ont une moindre estime d'elles-mêmes, ont peu de modèles positifs, rejettent les filières scientifiques, pourtant plus valorisées socialement, intègrent leur futur rôle social : elles se dirigent vers des carrières d'aide à la personne (aides-soignantes, infirmières, institutrices, éducatrices, assistantes sociales, etc.), et dans la famille, elles continuent de prendre en charge l'essentiel des tâches ménagères et des soins aux enfants.

Gratuité de l'enseignement primaire

De nombreux écueils doivent encore être contournés partout dans le monde. Une quarantaine de pays d'Afrique, une dizaine du Moyen-Orient, une dizaine du continent américain, et sept pays riches (dont la Belgique) ne proposent toujours pas d'éducation gratuite. Dans de nombreux pays d'Asie, par exemple, les familles doivent rémunérer les enseignants, même si l'école est gratuite : les enfants se retrouvent souvent à devoir travailler dans les décharges ou à mendier.

L'enseignement élémentaire et fondamental est-il vraiment gratuit en Belgique ?

Première chose à savoir : la gratuité de l'école est garantie par l'article 24 de la Constitution belge. L'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire, fixée à 18 ans, et à 16 ans lorsque les étudiants optent pour une formation alternée. Depuis septembre 2019, les enfants sont obligés d'aller à l'école dès l'âge de 5 ans, au lieu de 6 ans précédemment. Évidemment, cette notion de gratuité est relative, elle a des limites. Il faut encore payer le cartable, la tenue de gym, les repas de midi, les garderies... Il faut savoir que la gratuité concerne seulement les périodes d'apprentissage, tout ce qui concerne l'obligation scolaire. Dès que l'on sort de cela - le temps de midi, la garderie, les activités extra-scolaires... – on sort du cadre de l'obligation scolaire.

Comment rendre l'éducation accessible à toutes et tous ?

De nombreux programmes soutenus par l'Unesco sont mis en œuvre pour tenter de résorber l'écart entres les humains qui peuplent notre planète. Toutefois, les volontés politiques et/ou religieuses ne sont pas toujours au rendez-vous.
Quel enseignement voulons-nous ?
Le libre examen et le refus de tout dogme (de nombreux pays, dont la Belgique, proposent encore un enseignement en tout ou en partie basé sur des vérités révélées), l'accès à la connaissance et la possibilité de comparer des idées différentes, la formation à différents courants philosophiques pour tous les enfants, quelle que soit l'orientation philosophique ou politique de leurs parents, sont des revendications portées par le Centre d'Action Laïque.

© Cartooning for Peace-Beüneüdicte (Suisse)

© Cartooning for Peace-Emanuele Del Rosso (Italie)

© Cartooning for Peace-Dariüo (Mexique)

DES ACTIVITÉS POUR EXPÉRIMENTER

QUIZ

Permettre d'aborder la thématique tant d'un point de vue historique que sociologique.
Exemples de questions :
L'école est-elle obligatoire en Belgique ? (Non, c'est l'enseignement qui est obligatoire).
Depuis quand l'enseignement est-il obligatoire en Belgique ? (Depuis 1914, mais pratiquement depuis 1918. Notons que l'âge d'obligation scolaire a évolué).
L'enseignement élémentaire et fondamental est-il vraiment gratuit en Belgique ?
(Théoriquement, oui. Mais dans la pratique, avez-vous déjà eu à faire face à des frais liés à la scolarité ? Si oui, lesquels ?)
Comment rendre l'éducation accessible à toutes et tous ?
Combien d'enfants, à travers le monde, sont aujourd'hui privés d'éducation ?
Quel enseignement voulons-nous ?
Qu'est-ce que le libre examen ? Le libre examen et le refus de tout dogme (de nombreux pays, dont la Belgique, proposent encore un enseignement en tout ou en partie basé sur des vérités révélées), l'accès à la connaissance et la possibilité de comparer des idées différentes, la formation à différents courants philosophiques pour tous les enfants, quelle que soit l'orientation philosophique ou politique de leurs parents, sont des revendications portées par le Centre d'Action Laïque.

COLLAGE sur le droit à l'éducation

Les participants réalisent des collages à l'aide de montages photos, slogans, dessins, des œuvres illustrant le droit à l'éducation (avancées, reculs, école idéale, que se passe-t-il quand on n'a pas accès à l'éducation, ou quand elle est contrôlée par le pouvoir,avantages/inconvénients,...)

Photolangage ou croquis langage

Sur base de caricatures présentes dans l'exposition ou d'images récoltées dans la presse, les participants sont invités à dire ce qu'ils voient, ce qu'ils interprètent, et ensuite échanger leurs points de vue.

Étude de cas

Sur base de récits ou du court reportage (en lien) relatant la journée de divers étudiants à travers le monde, une comparaison sera faite par les participants sur les conditions d'accès à l'éducation. Ils découvriront quels sont les autres droits qui sont impactés lorsque le droit à l'éducation n'est pas pleinement rencontré.
Á quoi ressemble l'école aux quatre coins du monde ? - Vidéo Questionner le monde | Lumni

DES RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES POUR APPROFONDIR

Article 14 : Droit à l'éducation - Amnesty International Belgique

https://www.unicef.org/fr/education

Education aux droits de l'enfant

UNICEF Belgique

Enseignement.be

L'obligation scolaire

Éducation et FLE :

parler des droits à l'éducation en classe de FLE. Un dossier #FLE A2 B1 B2 | Enseigner le français avec TV5MONDE

Comprendre... le droit à l'éducation - MyUnicef

Références bibliographiques du dossier

« Le droit à l'éducation : vers de nouveaux contenus pour le XXIe siècle » (openedition.org)

Droit à l'éducation et droits culturels

OHCHR

DROIT À L'ENSEIGNEMENT : DUDH - ARTICLE 26

Le droit à l'enseignement pour les femmes et les filles. La condition afghane depuis la prise de pouvoir des talibans.

Depuis la prise du pouvoir des talibans en Afghanistan le 15 août 2021, les femmes et les filles sont privées d'une grande partie de leurs droits fondamentaux, parmi lesquels, le droit à l'éducation. En effet, la grande majorité des filles élèves du secondaire sont empêchées d'aller en cours par le pouvoir en place1. De la même manière, une série de mesures adoptées par le pays ont exclu les femmes de l'accès aux études universitaires.

Cette exclusion du système éducatif s'inscrit dans une campagne plus large, de persécution orchestrée par les talibans visant des femmes et des jeunes filles de tout le pays en raison de leur genre, et touchant potentiellement toutes les femmes et jeunes filles d'Afghanistan[2].

Les personnes qui militent dans le pays en faveur d'une éducation libre et généralisée pour les femmes et les filles sont prises pour cible par les autorités. C'est le cas de Matiullah Wesa, un défenseur de l'éducation et fondateur d'un collectif qui lutte pour favoriser l'accès à l'éducation, notamment pour les filles.

Ce militant a été arrêté arbitrairement par les autorités talibanes le 27 mars 2023, accusé d'activités illégales. Sa famille n'a pas été autorisée à lui rendre visite et il ne dispose d'aucun recours pour contester la légalité de sa détention[3].

Aujourd'hui, Amnesty International milite pour sa libération, et plus généralement, pour la fin de toutes formes de discriminations envers les femmes et les filles en Afghanistan.

Des références complémentaires pour approfondir

Fiches pédagogiques d'Amnesty International sur le droit à l'éducation, téléchargeables sur www.amnesty.be/plateforme en sélectionnant « droit à l'éducation » dans le moteur de recherche par article DUDH.

1 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/INFOS/ACTUALITES/AFGHANISTAN-REPRESSION-FEMMES
2 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/INFOS/ACTUALITES/FEMMES-AFGHANISTAN
3 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/VEUX-AGIR/AGIR-INDIVIDUS/RESEAU-ACTIONS-URGENTES/ARTICLE/MILITANT-DROIT-EDUCATION-ARRETE-ARBITRAIREMENT

JUSTICE SOCIALE
JUSTICE ÉCONOMIQUE
LE GRAND CHANTIER

DUDH Articles 22 : Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale (...)Article 23 Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail (...)Article 24 Toute pesonne a droit au repos et aux loisirs (...)Article 25 Tout personne a droit à un niveau de vie suffisant (...)

Des clés pour comprendre et débattre

Près de quatre-vingts ans après la fin du dernier conflit mondial que reste-t-il de l'idéal de paix, de justice sociale et de justice économique qui occupaient alors bien des esprits ?

Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, les forces idéologiques se polarisent. Entre l'Occident et le bloc soviétique, ce

© Cartooning for Peace-Cost. (Belgique)

sont deux conceptions du monde, deux visions économiques, deux modèles de société qui n'auront de cesse de s'affronter. Lors de la chute de l'URSS et l'installation mondialisée d'un modèle de société basé sur la croissance, la croyance en une économie de marché dérégulée, qui peut naturellement s'équilibrer, va s'avérer être une redoutable machine à produire des inégalités.

Amorcée dans les années 1980, la logique de détricotage des droits humains au profit des droits économiques semble n'avoir aucune limite, malgré les nombreux errements relevés lors d'événements très médiatisés (crise des subprimes, fraudes fiscales massives, faillites bancaires, dividendes toujours plus importants, détournement de fonds publics, manque de transparence...). Les enjeux sociaux, climatiques, politiques, culturels se fracassent sur les écueils de l'économie de marché. Le rendement, la croissance, la productivité et la consommation imposent leurs lois dans tous les recoins de la société.

Comment alors refaire société ? Comment l'être humain, dans sa complexité, ses nuances, ses évolutions, ses paradoxes et ses interrogations peut-il retrouver une place dans un monde de chiffres, de tableaux Excel, de standardisation et de performances ?

Comment remettre l'humain au centre de la réflexion politique ? Comment retrouver le chemin du bien commun, d'un débat apaisé, d'un respect des diversités... sans subir la dictature communautaire ?

Échanger, partager, s'inscrire dans une logique de construction, savoir concéder, ne pas se crisper sur des invariables, tout est cultivant des valeurs de vivre ensemble et entreprendre un meilleur partage des richesses tant économiques que sociales est un des cheminements que propose le Centre d'Action Laïque.

Quelques chiffres

N.B. : Selon le Rapport 2022 sur la pauvreté et la prospérité partagée (PSPR 2022), publié par la Banque mondiale, le taux d'extrême pauvreté dans le monde a reculé de 37,8 % à 8,4 % entre 1990 et 2019.
Si ce chiffre peut paraître positif, il cache une très grande disparité dans la répartition des richesses. Á la fois dans le monde, mais aussi dans les régions et au sein d'un même pays. Si l'extrême pauvreté recule, on constate que les inégalités sociales et économiques ont tendance à se creuser entre les catégories de personnes. Alors que le nombre d'ultra-riches grimpe, la classe moyenne s'amenuise et la distribution des richesses est inégalitaire.

Dans le monde

Selon le rapport 2020–2022 de l'Organisation Internationale du Travail

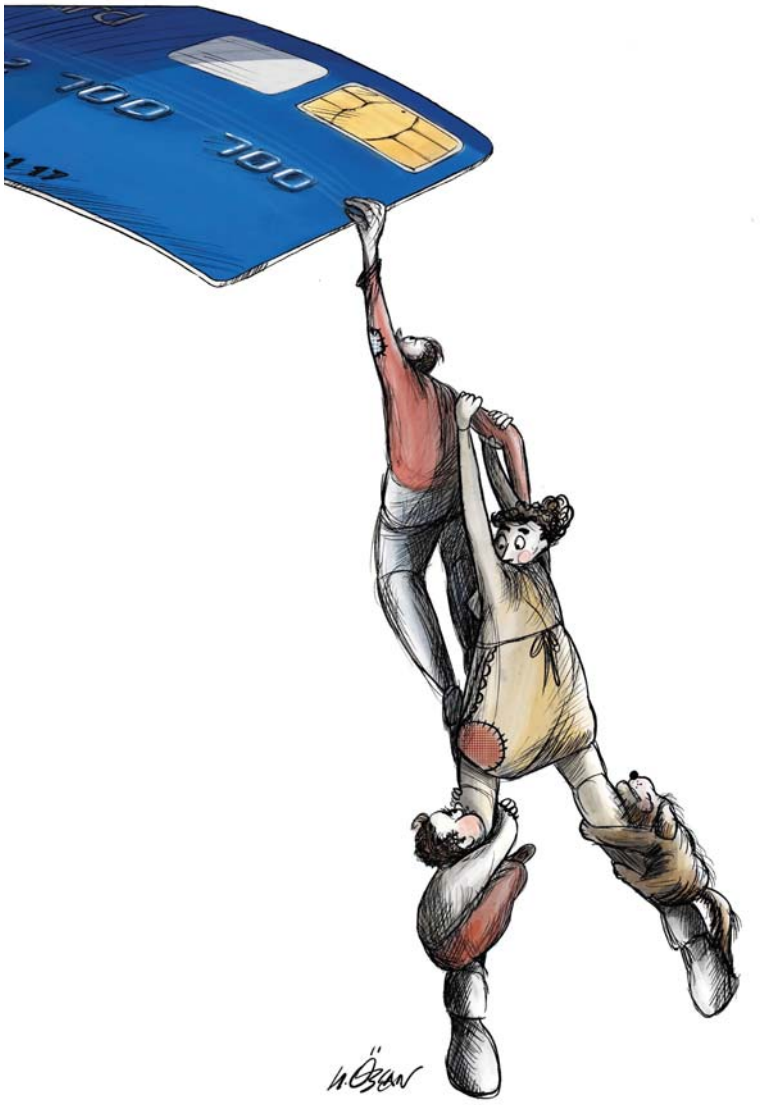

© Cartooning for Peace-Hilal Ozcan

- Plus de 4 milliards de personnes (sur une population totale 8 milliards d'habitants) dans le monde restent totalement dépourvues de protection sociale.

- En matière de protection sociale, les inégalités régionales sont significatives. L'Europe et l'Asie centrale affichent les taux de couverture les plus élevés, 84 pour cent de personnes bénéficiant d'au moins une prestation de couverture sociale. Les Amériques sont aussi au-dessus de la moyenne mondiale, avec 64,3 %t. L'Asie et le Pacifique (44 %), les Etats arabes (40 %) et l'Afrique (17,4 %) ont des lacunes manifestes en matière de couverture.

- Dans le monde, la grande majorité des enfants n'ont toujours pas de réelle couverture de protection sociale – seul un enfant sur quatre (26,4 pour cent) bénéficie d'une prestation de protection sociale.

- Seule une personne gravement handicapée sur trois (33,5 pour cent) dans le monde touche une pension d'invalidité.

- La couverture des indemnités de chômage n'existe que pour 18,6 pour cent des travailleurs. Le reste des travailleurs est à la merci d'une perte d'emploi et donc une perte totale de revenus.

- Si 77,5 pour cent des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite perçoivent une pension de vieillesse sous une forme ou une autre, des différences majeures subsistent entre les régions, entre zones urbaines et rurales, et entre hommes et femmes.

En Belgique en 2022

- 2 144 000 Belges, soit 18,7 % de la population belge, courent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.
- 13,2 % des Belges vivent dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur au seuil de pauvreté, qui s'élève à 1366 euros par mois pour une personne isolée.
- En 2022, 5,8 % des Belges souffraient de privation matérielle et sociale sévère.
- Les chiffres nationaux cachent de grandes disparités régionales. Pour chacun des indicateurs clés, la situation est la plus précaire en Région de Bruxelles-Capitale, et la moins précaire en Région flamande. La Région wallonne se situe entre les deux, mais enregistre tout de même des niveaux de pauvreté supérieurs au niveau national.

500 millions pour les GAFAM

Le 10 décembre dernier, Emmanuel Macron annonçait l'arrivée d'une taxation des géants américains d'Internet, **Google**, **Apple**, **Facebook** , **Amazon, Microsoft** pour 500 millions par an.
« *Les GAFAM doivent payer la même chose dans chaque pays. Cela doit être une réglementation européenne. Ils sont prêts à payer pour pouvoir continuer de vendre leurs produits. Le politique doit oser bouger. Il en a le pouvoir* ».
Chez nous, on évoque une **taxe de 100 millions**. Sauf qu'en Belgique les entreprises ont longtemps été choyées.
On signalera ainsi le fiasco des intérêts notionnels. Cet avantage fiscal accordé aux entrerprises en échange d'investissements de leur part n'aura pas du tout eu l'effet escomptés en termes d'emplois. « Et il aura surtout coûté très cher à l'État.

320.000 contrôles fiscaux en moins

« *Les pays ne luttent pas efficacement contre la fraude parce que les administrations se vident. En Europe, 58.000 fonctionnaires des finances ont quitté leur emploi ou n'ont pas été renouvelés au cours de ces dernières années. La digitalisation n'est pas la seule cause. Les autorités ont clairement levé le pied dans les contrôles et la lutte* » met en garde Philippe Lamberts. Chez nous, un syndicat de l'administration fiscale s'alarme. Le nombre d'agents est passé de 5.235, en 2011, à 2.715 en 2017. **En terme de contrôle, rien que pour l'impôt des personnes physiques, on est passé de 378.00 en 2011 à 58.000 en 2016.**

600 millions de TVA sur l'électricité

L'opposition, de nombreux consommateurs et Test-Achats réclament une diminution de la TVA sur l'électricité : « Cela n'a pas d'intérêt de faire baisser la TVA de 21 à 6 % pour tout le monde. Donnons un chèque énergie pour les personnes en difficulté et pour les autres, cela doit rester à 21 %. **Le montant de la redistribution potentielle serait de 500 à 600 millions d'euros**», argumente Philippe Lamberts.

DES ACTIVITÉS POUR EXPÉRIMENTER

Besoin ou Désir ?

Dans une société organisée autour de la consommation, il est parfois difficile de discerner les besoins et les désirs. Publicités, pression sociale, marqueurs sociaux..., autant d'éléments qui peuvent, légitimement troubler notre jugement.
Avec cette petite animation à mener en classe, une réflexion autour des besoins et des désirs peut être amorcée.
https://www.opc.gouv.qc.ca/zone-enseignants/liste-activites/activite/besoin-ou-desir/

Inégalités dans le monde

Un quiz en douze questions pour parcourir le monde et (re)découvrir les inégalités.
https://www.lumni.fr/quiz/les-inegalites-dans-le-monde

Que faire, concrètement ?

Les inégalités sociales et économiques semblent tellement difficiles à combattre à hauteur d'homme. Pourtant, certains gestes, certains comportement du quotidien peuvent aider à faire évoluer les choses. En quelques pages, un petit guide pour réchauffeur la justice sociale et refroidir la planète.
https://france.attac.org/nos-publications/petits-guides/article/petit-guide-pour-rechauffer-la-justice-sociale-et-refroidir-la-planete

Des sujets de débats

Les inégalités ne naissent pas du vide. Elles sont le résultat de choix politiques, qui privilégies certains systèmes, certaines lois ou encore une certaine vision de la société. Avec le temps, les choses évoluent, de nouvelles propositions se font jour, alors que d'autres disparaissent.
En janvier 2019, dans un article du Télémoustique, certaines de ces idées sont proposées et commentées.
Ces éléments peuvent servir de base de débat pour une classe ou un groupe de participants.

JUSTICE SOCIALE. JUSTICE ÉCONOMIQUE. LE GRAND CHANTIER : DUDH ARTICLES 22-23-24-25

Droit du travail et organisation de la Coupe du monde de football.
La lutte pour faire respecter les droits des travailleurs migrants au Qatar.

https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/qatar-absence-justice-travailleurs-migrants

La dernière Coupe du monde de football a eu lieu au Qatar, en décembre 2022. Néanmoins, au moment de l'attribution, en 2010, de l'organisation de la compétition au pays du golfe Persique, les infrastructures nécessaires étaient loin d'être suffisantes. Le Qatar a donc fait appel à une main-d'œuvre issue de l'immigration pour atteindre ses objectifs.

Cependant, au Qatar, les travailleurs migrants embauchés sur des projets liés à la Coupe du monde ou non, ont subi de très nombreuses atteintes aux droits humains : soumission à des conditions s'apparentant à du travail forcé, travail entre 14 et 18 heures par jour, sans un seul jour de repos hebdomadaire, travail sous la menace de sanctions, telles que des retenues arbitraires de salaire ou la confiscation de leur passeport, alors que ces pratiques bafouent la loi qatarienne.

Amnesty International a pointé du doigt, pendant près d'une décennie, les manquements du pays en vertu des droits humains et de la protection des travailleur·euses, engageant la responsabilité du Qatar dans sa non-réforme du Code du travail, mais aussi celle de la Fédération internationale de football association (FIFA). Malgré un progrès significatif dû à la création d'un organe de surveillance par la FIFA en 2016[1], un fonds de réparation destiné aux victimes est toujours réclamé à l'heure de faire le bilan des violations des droits humains qui ont été commises. Conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et comme énoncé dans ses propres politiques, il incombe donc à la FIFA de réparer les violations des droits humains auxquelles elle a contribué[2].

Des références complémentaires pour approfondir

Dossiers et fiches pédagogiques d'Amnesty International sur les droits économiques, sociaux et culturels, téléchargeables sur www.amnesty.be/plateforme en sélectionnant « droits économiques, sociaux et culturels », ou les articles associés, dans le moteur de recherche par thématique ou par article DUDH.

1 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/INFOS/ACTUALITES/ARTICLE/ANNONCE-CREATION-ORGANE-SURVEILLANCE-FIFA
2 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/INFOS/ACTUALITES/FIFA-QATAR-INDEMNITES

LES DROITS NUMÉRIQUES, UN VASTE CHANTIER EN PLEINE CONSTRUCTION

La transformation numérique de notre société est certainement l'une des transitions de civilisation les plus rapides et les plus profondes que nous ayons jamais connues. Cette ère numérique nous amène à interagir de plus en plus en ligne, s'agissant de l'information, du divertissement, de la consommation ou du travail. La pandémie de Covid-19 a révélé tout le potentiel des services numériques, en permettant aux personnes de continuer à interagir et à maintenir un lien social, culturel ou professionnel. Mais de nombreuses questions demeurent sur les conséquences de cette transformation et sur son impact sur les droits humains.

© Cartooning for Peace-Jiho (France)

La question de la vie privée est un sujet d'actualité depuis un certain temps dans notre vie quotidienne, mais l'utilisation accrue de l'espace virtuel et le développement de technologies telles que l'Intelligence Artificielle, créent de nouvelles interrogations. Plutôt que de réduire les discriminations ou les inégalités, certains systèmes décisionnels algorithmiques semblent renforcer un certain manque de nuance, notamment dans la sphère publique. Les outils de reconnaissance faciale ramènent des concepts tels que la physionomie et la croyance que les traits comportementaux peuvent être déduits des caractéristiques physiques. Ce contexte appelle la création de nouvelles sources de droit, totalement inimaginables lors de la création de la DUDH.

Une autre question primordiale qui ne peut être séparée d'Internet est la question de la liberté d'expression et de l'accès à des informations correctes et fiables. Alors qu'Internet a largement facilité la manière de s'exprimer et la diversité des informations disponibles, il est également vrai que certains acteurs officiels ont le pouvoir d'interdire, de supprimer ou de déformer des contenus en ligne en fonction de leur intérêt. Comment tracer la frontière entre une information pouvant être valablement partagée par tous et une information à proscrire ? Et qui sont ceux qui ont le droit de le faire ? Comment contrer les discours de haine, les dérives complotistes ou les multiples extrémismes qui tiennent forum dans les méandres de la toile?

La pleine jouissance de nos droits dans le cyberespace s'accompagne d'une protection adéquate contre les risques engendrés dans un environnement en ligne. Le droit à la vie privée, la dignité humaine, la sécurité, l'intégrité de la personne, la non-discrimination sont en jeu, menacés par la cybercriminalité et les hordes de trolls. Comment les gouvernements peuvent-ils remplir leurs obligations positives de protection des individus contre la criminalité et leurs obligations de sauvegarde des droits fondamentaux des victimes de la cybercriminalité ? Ce défi nécessite un équilibre minutieux afin que la justice pénale fournisse une réponse efficace avec des garanties appropriées en matière d'État de droit.

Des Clés pour Comprendre
La révolution de l'Internet 2.0

Les observateurs des médias s'accordent pour dire que l'arrivée de l'Internet 2.0 constitue un véritable tournant dans la relation entre l'être humain et le numérique. Mais « l'Internet 2.0 », c'est quoi exactement ?

Au l'aube de sa création, puis de sa diffusion vers le grand public dans les années 1990, Internet est avant tout un formidable moyen de diffusion et de partage de la connaissance. Mais les outils pour mettre en ligne cette connaissance sont encore complexes. Programmations, téléchargements longs et fastidieux, utilisation de codes et de protocoles pas toujours standardisés... autant d'éléments qui réservent l'accès à cette diffusion de l'information à un nombre restreint d'utilisateurs.

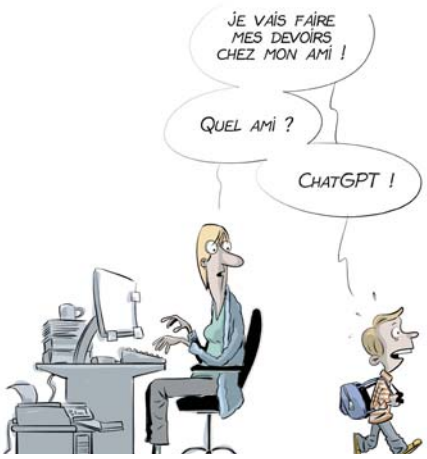

© Cartooning for Peace-Coéteü (Canada)

Avec l'arrivée d'Internet 2.0 tout cela change. Les interfaces utilisateurs se simplifient. Plus besoin d'avoir des connaissances en programmation ou en codage pour mettre en ligne des textes, des photos, des vidéos. De consultatif, Internet entre dans une véritable ère du partage. Avec tous ses avantages... et ses inconvénients.

Aujourd'hui, tout comme un permis de conduire est nécessaire pour emprunter un véhicule, la connaissance des codes de communication, le respect d'une chaîne de vérification scrupuleuse des informations ou encore la capacité de reconnaître un fait d'une opinion, sont autant d'éléments que tout utilisateur d'Internet et des réseaux sociaux devrait avoir en tête.

De la même façon, les législations sur les contenus publiés, qui varient fortement d'un pays à l'autre, alors que la consultation et la publication sur Internet sont mondialisées, devraient tendre vers une plus grande harmonisation et un plus grand respect des droits humains.

Le véritable défi ? La défense d'une vie privée

« Si c'est gratuit, c'est vous le produit ! » Derrière cette formule se trouve l'un des soucis les plus importants d'une société de plus en plus numérisée. Lorsque des applications comme Facebook, Instagram, TikTok ou encore Gmail s'offrent aux utilisateurs sans aucune contrepartie financière, leur modèle économique est basé sur un principe simple : le partage de vos données à des fins commerciales. Depuis la plus simple carte de fidélité jusqu'au plus complexe des réseaux, depuis le positionnement GPS d'un téléphone jusqu'à l'utilisation quotidienne d'une télévision connectée, des milliards de données sont injectées chaque jour sur Internet. Et ces données, faute de système de protection juridique mondialisé, servent à alimenter ce que l'on nomme le « Big Data », un flux d'informations ininterrompus au cœur duquel les algorithmes font leur grand marché. Intelligence artificielle, publicités ciblées, influences diverses et variées, cette manne est devenue aujourd'hui le centre d'enjeux économiques pharaoniques.

Mais qu'en est-il des enjeux humains ? Si le Règlement Général de la Protection des Données est entré en vigueur en 2018 en Europe, on constate encore de nombreux manquements de la part de sites internet ou de sociétés commerciales à l'égard de cette protection des données.

De plus, ce règlement censé protéger les utilisateurs n'a qu'une portée européenne et n'a donc pas force de loi dans le reste du monde.

L'article 12 de la DUDH stipule : « Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée. » Or le partage d'informations sans consentement explicite de la part d'une personne peut être interprété comme une démarche arbitraire et unilatérale de la part d'un prestataire de service. Toutefois, la majorité des applications s'accompagne de « conditions d'utilisation » sous la forme d'un très long texte, d'une complexité juridique telle qu'il est souvent difficile, voire impossible de comprendre ce que l'utilisateur autorise en cliquant sur le fameux « Accepter » qui se situe tout en bas de l'interminable document.

Le fragile équilibre entre sécurité et respect des droits du citoyen

Aujourd'hui, de nombreuses questions se posent en termes de respect de la vie privée, mais également en termes d'utilisation des outils numériques dans le cadre d'une surveillance accrue des individus. Parfois même, sous couvert de sécurité, certains gouvernements, même parmi les plus démocratiques, flirtent avec des mesures liberticides.
Droit de manifester, droit de grève, droit du travail, droit à la déconnexion, sont quelques-unes des sphères dans lesquelles la numérisation apporte des outils d'optimisation... dont les applications peuvent s'avérer problématiques.
Là encore, la DUDH et les droits fondamentaux doivent servir de socle de base, de ligne de démarcation, afin de s'assurer que les technologies ne prennent pas le pas sur l'humain, que la rentabilité et les aspects financiers ne prennent pas le pas sur le bien-être et une vie équilibrée.

Même si, dans son texte d'origine, la DUDH ne pouvait pas intégrer des évolutions technologiques dont ses pères fondateurs ne pouvaient pas avoir la vision, des concepts comme la dignité humaine, le respect d'une vie privée, le droit à manifester ou encore à l'accès à des loisirs sont autant de balises qui peuvent servir de cadre pour la mise sur pied de nouveaux droits inscrits dans l'ère numérique.

Parce qu'il ne faut pas perdre de vue que les évolutions et les révolutions techniques, si elles changent notre rapport au temps, à l'argent ou encore aux liens sociaux, s'appliquent tout de même dans le champ de l'humain et ne peuvent pas remettre en question les fondements d'une société qui doit tendre vers la justice et l'équité.
S'il faut pour cela inventer de nouveaux droits fondamentaux, c'est là un chantier de taille, mais un chantier passionnant pour les humanistes d'aujourd'hui et de demain.

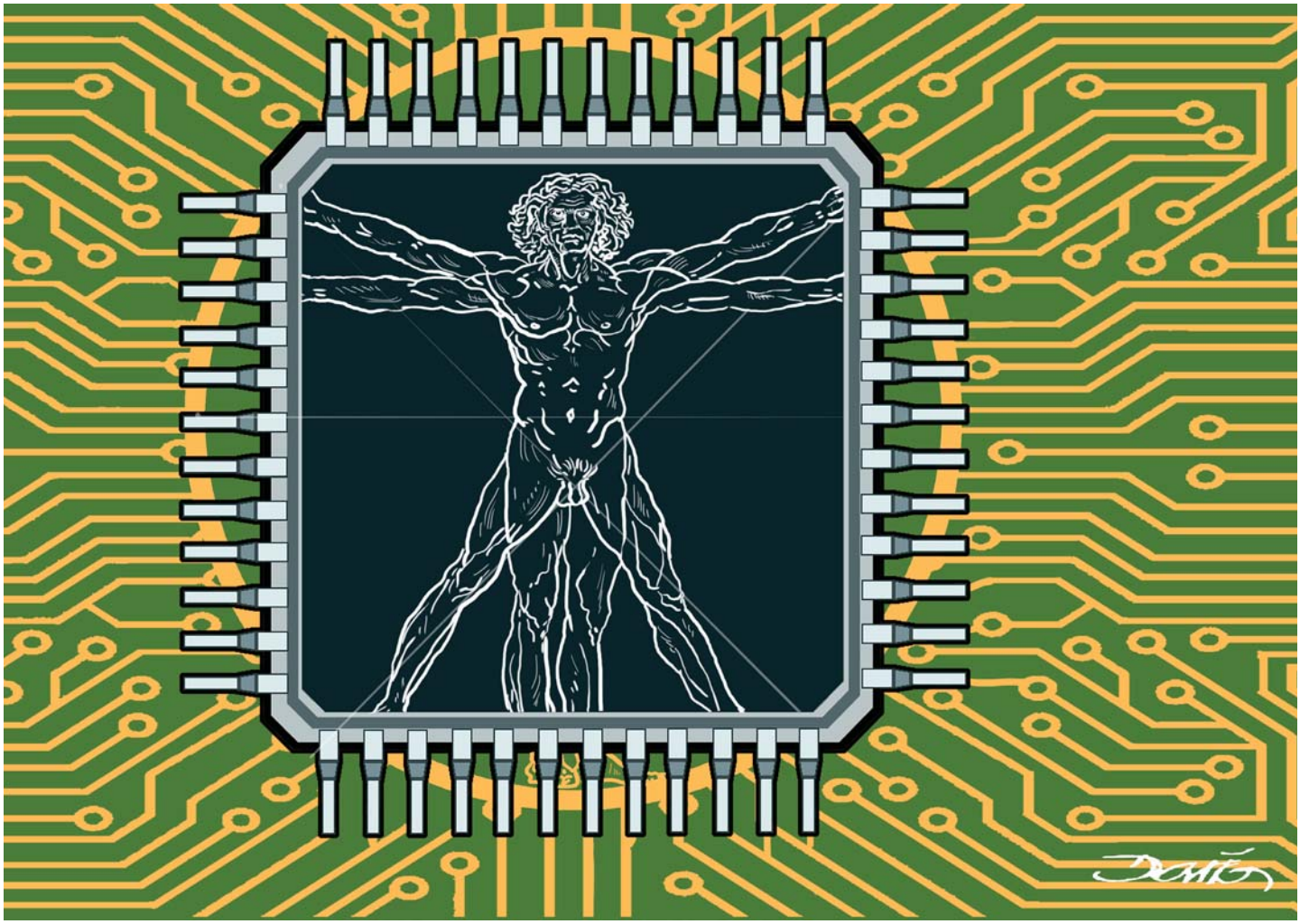

© Cartooning for Peace-Dariüo (Mexique)

DES RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES POUR APPROFONDIR

Films à voir :

- ***Le Cercle***, de James Ponsold.
- ***The Social Network***, de David Fincher
- ***Ex-Machina***, d'Alex Garland
- ***The Matrix***, des soeurs Wachowski

Ressources diverses en ligne :

Une sélection de romans et de documents à lire, pour tous les âges, sur les enjeux numériques :

https://www.babelio.com/livres-/identite-numerique/95026

Des sites à découvrir pour obtenir des ressources et des dossiers complets :

https://www.cybersimple.be/fr

http://www.veilig-wachtwoord.be/fr

https://www.cnil.fr/fr/4-reflexes-pour-mieux-proteger-votre-identite-en-ligne#:~:text=Utilisez%20des%20pseudos%20lors%20de,si%20votre%20messagerie%20le%20permet.

L'espace dédié aux droits numériques sur le site des Nations Unies :

https://www.ohchr.org/fr/topic/digital-space-and-human-rights

LES DROITS NUMÉRIQUES : UN VASTE CHANTIER EN PLEINE CONSTRUCTION

Sécurité numérique et protection de la vie privée. Les révélations sur le projet Pegasus.

Les droits numériques regroupent un vaste champ en constante évolution qu'il est urgent de réguler afin de limiter les abus liés aux droits humains. La protection de la vie privée est un élément central des réglementations à adopter. Bon nombre de dirigeant·es, militant·es et journalistes ont été victimes de piratage et ont fait l'objet d'espionnage par le biais de leur téléphone.

En 2021, Amnesty International et l'ONG Forbidden Stories s'allient pour révéler au grand jour les agissements d'États qui ont intentionnellement utilisé un logiciel espion – nommé Pegasus – pour cibler de façon illégale des personnes, violant totalement leur droit au respect de la vie privée. Plus de 80 journalistes de 17 médias dans 10 pays différents ont participé à cette enquête. Au centre de celle-ci se trouve ce logiciel espion de NSO Group – une entreprise israélienne – qui, lorsqu'il est subrepticement installé dans le téléphone d'une personne, permet à l'auteur de l'attaque d'avoir entièrement accès au contenu de ce téléphone (SMS, courriels, activité sur Internet, micro, appareil photo, appels téléphoniques et contacts). À partir des données de leurs enquêtes, Forbidden Stories et ses partenaires du secteur des médias ont identifié des clients potentiels de NSO dans 11 pays : Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Émirats arabes unis, Hongrie, Inde, Kazakhstan, Mexique, Maroc, Rwanda et Togo[1].

Ces révélations ont résonné dans la sphère médiatique, de nombreux journalistes étant ciblés. Après plusieurs demandes de réglementation de la part d'Amnesty International, le 11 mars 2022, le Parlement européen a voté en faveur de la création d'une nouvelle commission d'enquête chargée d'étudier l'utilisation de Pegasus et de logiciels espions de surveillance similaires par les États membres de l'UE afin de fournir des recommandations.

Le 15 juin 2023, le Parlement européen adopte une résolution demandant à l'Union européenne une réglementation plus stricte en matière de fabrication, de commercialisation et d'utilisation des logiciels espions[2].

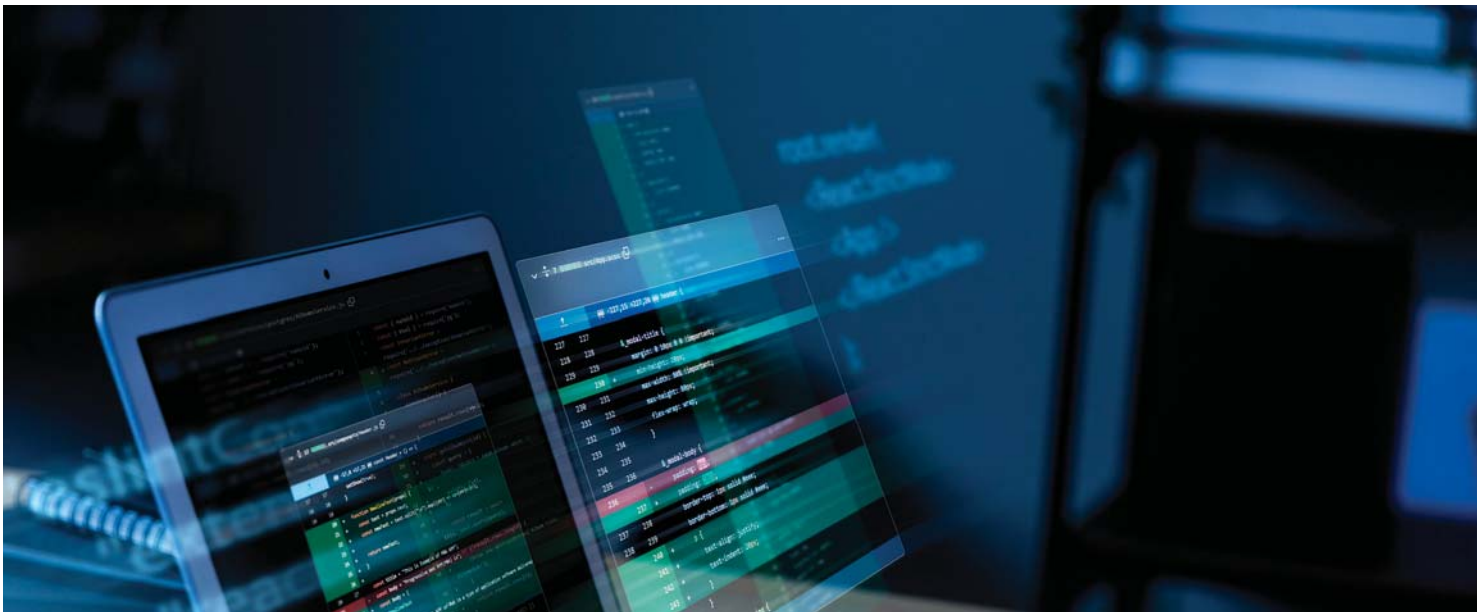

Des références complémentaires pour approfondir

Fiches pédagogiques d'Amnesty International sur le droit à une vie privée, téléchargeables sur www.amnesty.be/plateforme en sélectionnant « droit à la protection de sa vie privée » dans le moteur de recherche par article DUDH.

1 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/INFOS/ACTUALITES/PEGASUS
2 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/INFOS/ACTUALITES/ARTICLE/UNION-EUROPEENNE-FAUT-REGLEMENTER-LOGICIELS-ESPIONS

UN ÉCOSYSTÈME À DÉFENDRE

DUDH.
Il n'y a pas d'article… faudrait-il en ajouter un à la DUDH ?

© Cartooning for Peace-Stellina (Taiwan)

Des clés pour comprendre

Les changements climatiques dus au réchauffement de l'atmosphère posent un défi existentiel à l'humanité tout entière et constituent un enjeu de solidarité avec les générations futures. La question environnementale se pose avec évidence en matière de droits humains, d'autant que les plus faibles en sont les principales victimes. Le dernier rapport du GIEC estime entre 3,3 et 3,6 milliards le nombre d'êtres humains vivant dans des situations très vulnérables au changement climatique, et qu'1 milliard de personnes vivent dans des régions côtières menacées d'ici 2050… et le changement climatique pourrait à l'horizon 2030, faire tomber 130 millions de personnes dans l'extrême pauvreté (moins d'1,9 $ par jour).

Quelques chiffres …

- 250 000 morts supplémentaires attendues en raison du changement climatique et de ses effets ente 2030 et 2050.
- 20 % d'augmentation potentielle des cas de famine et de malnutrition dans le monde d'ici 2050.
- 26,4 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, chaque année, en raison de catastrophes naturelles depuis 2008.
- En cas de hausse de la température mondiale moyenne de plus de 2 °C : 1 milliard de personnes subiront les effets d'une réduction drastique des ressources en eau ;
- 23 % de la population d'Afrique subsaharienne centrale et 62 % de la population d'Asie du Sud auront davantage de risques de mourir prématurément et d'être en mauvaise santé.
- Entre 2010 et 2020, le nombre de morts causés par les inondations, les sécheresses et les tempêtes a été 15 fois plus élevé dans les régions hautement vulnérables que dans les régions présentant une faible vulnérabilité au changement climatique.

Sources : Organisation mondiale de la Santé, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, GIEC.

Qu'est-ce que le droit à un environnement sain ?

Le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable, c'est le droit, pour les générations actuelles et futures, de vivre dans un environnement non-dégradé, viable et décent, propre à assurer leur santé, développement et bien-être.

Définition proposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable du Conseil de l'Europe.

Concrètement, c'est le droit de respirer un air pur, mais aussi l'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat, à une alimentation saine et durable, à un climat sûr et à une biodiversité et des écosystèmes sains.

Ce droit est donc indispensable à la pleine jouissance d'un grand nombre de droits humains, notamment les droits à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau potable, au logement, etc. Réciproquement, l'exercice de nombreux droits humains, notamment du droit à la liberté d'expression ou à l'éducation, est indispensable à la protection de l'environnement.

Ce droit ne figure pas dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme ou dans les principaux traités ou conventions sur les droits humains, mais il a été intégré, de différentes manières, dans des accords régionaux (comme la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, dans la Charte arabe des droits de l'homme de 2004 ou dans un Protocole de la Convention américaine relative aux droits de l'homme en 2018), dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, et dans la majorité des constitutions nationales (y compris dans la Constitution belge depuis 1994). Et, en octobre 2021, il a finalement été reconnu comme un droit humain important par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, et par son Assemblée générale en juillet 2022 [Résolution 48/13, adoptée lors de la 48e session du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies (CDHNU)].

Si ce droit est déjà reconnu dans plus de 150 États, sa reconnaissance internationale ouvre la voie à son intégration effective dans le droit international et à une meilleure mise en œuvre au niveau national ...

Nous proposons ci-dessous une sélection d'outils aux approches variées (documents pédagogiques, documents d'information, vidéos, sites Internet...) qui alimenteront la réflexion et pourront aider à la construction d'une activité, d'un cours, d'une animation, d'un projet sur les changements climatiques avec des jeunes ou des adultes.

Voici une sélection d'activités et de ressources pour aider à comprendre les phénomènes en jeu, favoriser l'adoption d'une posture critique et susciter une mise en action.

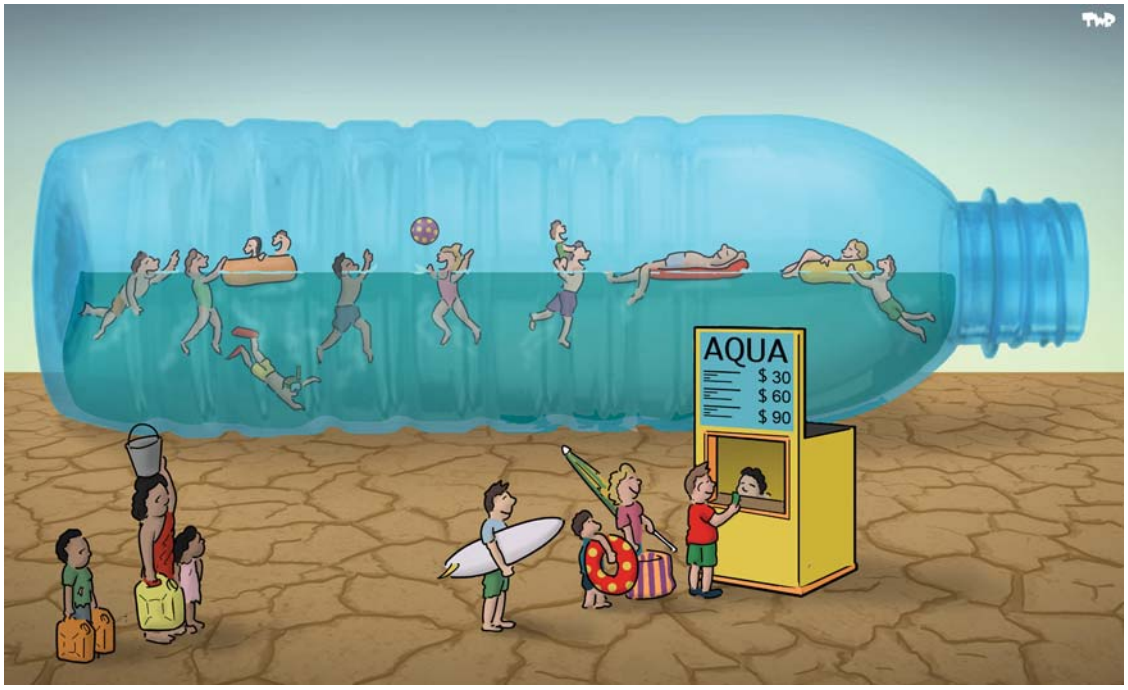

© Cartooning for Peace-Tjeerd Royaards (Pays-Bas)

DES ACTIVITÉS POUR EXPÉRIMENTER

Q-SHORT « Le climat en question »

Pour passer du préjugé au questionnement.
Liste de 12 à 20 items flous, ambigus, de façon à stimuler l'esprit critique, à faire émerger et préciser les représentations, préjugés et idées reçues sur les changements climatiques ; et à créer une demande d'approfondissement en ouvrant le débat et l'échange.

DÉBAT MOUVANT

Pour s'exprimer et se questionner sur les tenants et les aboutissants.
Chacun doit se positionner selon s'il est d'accord, pas d'accord ou ne sait pas avec une série d'affirmations.
Chaque « camp » aura ensuite alternativement la parole pour exposer un argument. Chaque participant ne pourra prendre la parole qu'une seule fois et changer de camp si les arguments adverses sont convaincants.

JOUTE ORATOIRE

Pour développer l'argumentation tout en valorisant les formes d'échanges et en favorisant la participation de tous.
Deux groupes d'élèves vont débattre sur un aspect polémique (un groupe pour, un groupe contre) lié au changement climatique.

PHOTOLANGAGE OU CROQUIS LANGAGE

Pour provoquer la discussion.
Analyse et décryptage de photos ou de dessins de presse représentant les tenants et les aboutissants du dérèglement climatique. Les jeunes sont ensuite invités à répartir les cartes dans trois catégories : causes, conséquences ou les deux.
Ensuite, l'animateur.trice lance de débat.

ANALYSE DU FILM *Une vérité qui dérange*

Pour mener un débat et passer à l'action.
Dossier pédagogique téléchargeable ici http://environnement.wallonie.be/publi/education/algore.pdf

ANALYSE de films d'animation

Pour sensibiliser à la protection de l'environnement avec les plus jeunes.
https://papapositive.fr/12-films-danimation-pour-sensibiliser-a-la-protection-de-la-planete/

ÉTUDE DE CAS

Pour identifier les enjeux du dérèglement climatique pour les droits humains.
En sous-groupes, prendre connaissance d'un portrait de défenseur des droits liés au dérèglement climatique et de son combat. Présentation au grand groupe. Puis, avec un exemplaire de la DUDH, retrouver les articles correspondant aux droits humains évoqués dans le portrait étudié.

JEU DE RÔLE/MISE EN SITUATION

Pour aborder la question des inégalités et de la justice climatique.
Sur base d'un exemple concret de changement climatique, organiser un procès fictif : présentation de la situation, mise en contexte, préparation, action en justice et débriefing.

SERIOUS GAME Nowatera – Une planète entre tes mains (secondaire et +)

Pour traiter plus spécifiquement des questions de biodiversité.
Ce jeu, conçu comme un support de cours, immerge le jeune dans les mécanismes de la biodiversité et l'implique dans la gestion environnementale, sur une planète imaginaire.
http://www.nowatera.be/

DES RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES POUR APPROFONDIR ...

Sixième rapport d'évaluation du GIEC intitulé
« Changements climatiques 2022 impacts, adaptation et vulnérabilité ». En 10 points clés ici
https://pour-un-reveil-ecologique.org/fr/articles/10-points-cles-giec-ar6-wg3/
+ rapport de synthèse de son 6e cycle d'évaluation des connaissances sur le climat (ou AR6 pour Sixth Assessment Report).

Résumé pour décideurs, 20/03/23. À lire ici :
https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/03/20/le-rapport-de-synthese-du-giec-un-guide-pratique-pour-desamorcer-la-bombe-a-retardement-climatique_6166256_3244.html

https://reseauactionclimat.org/synthese-du-rapport-du-giec-lurgence-climatique-est-la-les-solutions-aussi/

Géopolitique du climat. Les relations internationales dans un monde en surchauffe.
GEMENNE, François. Paris : Armand Colin, Coll. Objectif monde, 2021, 216 p.

Nos mythologies écologiques. Déconstruire les idées reçues sur le changement climatique.
DUTERME, Renaud. Paris : Les liens qui libèrent, 2022, 143 p.

Le site fédéral belge pour une information fiable sur les changements climatiques.
https://climat.be/

La question climatique vulgarisée.
www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosclim/ (Le Centre national de la recherche scientifique, CNRS)

Réponses de scientifiques aux questions les plus courantes sur le climat et sur son évolution avec la mention « élémentaire » ou « avancé » selon le degré de connaissance scientifique au début de chaque article.
https://www.climat-en-questions.fr/ (Institut Pierre-Simon Laplace soutenu par le CNRS).

Mon cerveau fait l'autruche, documentaire climat, réalisation : Raphaël Hitier, Sylvie Deleule, production : ARTE France, Un Film à la patte, 52', 2021.

Mallette Justice climatique (CNCD - 11.11.11, 2018). 18 outils variés pour aborder la justice climatique et les menaces pesant sur les pays les plus précarisés avec les 16 ans et plus.

Ateliers immersifs :
La Fresque du climat pour mieux comprendre les mécanismes et l'ampleur des problématiques climatiques.
Info : www.fresqueduclimat.org/

2tonnes, pour imaginer le futur et agir ensemble pour le climat !
Info : www.2tonnes.org/

La fresque de l'économie circulaire pour comprendre les enjeux de transformation de notre système de production-consommation linéaire vers un modèle plus vertueux : l'économie circulaire.
Info : www.lafresquedeleconomiecirculaire.com/

WWF-Belgium & SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, 2019
https://ecoleduclimat.be/ L'école du climat
https://reseauactionclimat.org/planetman/ Tout public dès 15 ans.

Ces deux sites web explorent 10 thématiques : principes généraux et conséquences du changement climatique, solutions possibles au quotidien : énergie, habitation, transport, alimentation, avec chaque fois un focus sur la situation belge.
Les Gardiens du climat pour les 10–14 ans. Avec aussi des quiz, des fiches expériences et des fiches profs et la possibilité de créer une classe virtuelle où s'enregistrer et suivre la progression des élèves.
Climate Challenge pour les 14–18 ans. Explore plus en profondeur les mêmes thématiques avec un accent sur les relations Nord-Sud, de nombreuses vidéos et quelques fiches pédagogiques.

BD Planetman contre le changement climatique (RAC-F, 2017) montrant les actions possibles pour réduire son impact sur le climat dans les domaines des transports, de l'alimentation et des sols.

https://mtaterre.fr/ pour les 10–18 ans
Dossier de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) pour comprendre les causes du changement climatique.

Jeu en ligne : Mission 1,5 C° - Les joueurs sont placés dans le rôle d'un décideur politique de leur pays d'origine : ils doivent tout mettre en œuvre pour maintenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5 C°...
https://mission1point5.org/

Fruit d'une dynamique entre plusieurs associations de solidarité internationale francophones qui diffusent des outils pédagogiques en ligne et éditent des supports éducatifs originaux, à partir de leurs expériences et de leurs analyses.
https://www.comprendrepouragir.org/

My2050 - Outil web créé par le Service public fédéral pour sensibiliser le grand public et les 15–18 ans aux enjeux et à la nécessité d'une transition vers une société bas carbone à l'horizon 2050.
http://webtool.my2050.be/manuals/My2050–Manuel-pour-enseignants.pdf
http://webtool.my2050.be/index.html?levers=1111211111111/fr

UN ÉCOSYSTÈME À DÉFENDRE

La lutte contre le changement climatique est une bataille pour les droits humains. Amnesty International et la reconnaissance universelle du droit à un environnement propre, sain et durable.

Les enjeux climatiques sont intimement liés aux droits humains par différents aspects : le droit à la vie, le droit à la santé, le droit au logement ainsi que le droit à l'eau et à l'assainissement1. Pour mettre en lumière cette intime relation, depuis 2019, Amnesty International Belgique marche pour le climat, convaincue que le changement climatique constitue l'une des menaces les plus urgentes et omniprésentes pour les droits humains, en particulier les droits des jeunes2. Un an après le début de son implication dans ces marches, Amnesty International s'allie avec différentes organisations pour former la Coalition mondiale des organisations de la société civile, des peuples autochtones, des mouvements sociaux et des communautés locales pour la reconnaissance universelle du droit à un environnement propre, sain et durable ; pour demander que ce droit soit reconnu par les Nations Unies.

Après deux ans de plaidoyer, de campagne et la publication d'une lettre ouverte signée par plus de 1 350 organisations, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU adopte le 8 octobre 2021, une résolution reconnaissant comme droit humain le fait de bénéficier d'un environnement sûr, propre et sain, suivi par l'Assemblée générale des Nations Unies le 28 juillet 2022.

En 2023, Amnesty International et la coalition mondiale d'organisations de la société civile et de peuples autochtones se sont vu attribuer le prestigieux Prix des droits de l'homme des Nations Unies pour le fruit de leur travail3.

Des références complémentaires pour approfondir

Fiches pédagogiques d'Amnesty International sur le climat et l'environnement, téléchargeables sur www.amnesty.be/plateforme en sélectionnant « climat et l'environnement » dans le moteur de recherche par thématique.

1 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/CAMPAGNE/JUSTICE-CLIMATIQUE/CLIMAT#:~:TEXT=AMNESTY%20INTERNATIONAL%20APPELLE%20LES%20GOUVERNEMENTS,ATTEINDRE%20CET%20OBJECTIF%20PLUS%20RAPIDEMENT.
2 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/INFOS/BLOGS/BLOG-PAROLES-CHERCHEURS-DEFENSEURS-VICTIMES/MARCHEPOURLECLIMATBLOG
3 HTTPS://WWW.AMNESTY.BE/INFOS/ACTUALITES/ARTICLE/AMNESTY-INTERNATIONAL-REMPORTE-PRIX-DROITS-HUMAINS-CAMPAGNE#NB1

CONTACTEZ-NOUS !

Centre d'Action Laïque
de la Province de Liège,

Boulevard de la Sauvenière 33-35,
4000 Liège

WWW.CALLIEGE.BE

TÉL. 04 232 70 40
MAIL : ANIMATIONS@CALLIEGE.BE

En partenariat avec AMNESTY INTERNATIONAL

WWW.ENJEUXHUMAINS.BE

LA CITÉ MIROIR
SAUVENIÈRE
PLACE XAVIER NEUJEAN 22 – 4000 LIÈGE

Avec le soutien précieux de

Dans le cadre de la campagne éducation permanente du Centre d'Action Laïque : Les extrémismes, notre prison.

Éditrice responsable : Véronique Limère, présidente. Bd de la Sauvenière 33-35, 4000 Liège